

Le Corps Médical

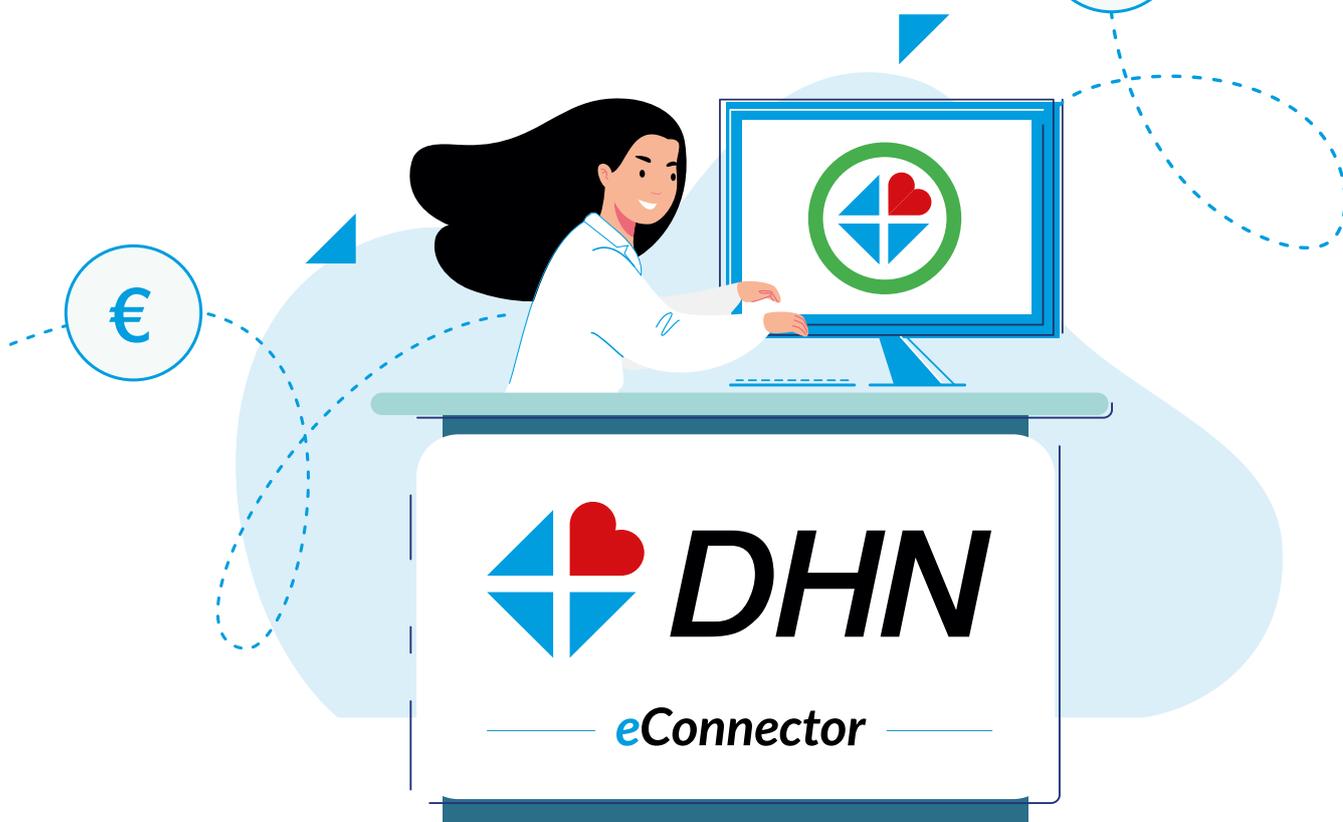
PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION DES
MÉDECINS ET MÉDECINS-DENTISTES DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

60^e année | 2022

1

Supportez l'AMMD

Installez et utilisez l'eConnector de DHN





Restez informé.

**PENSEZ À VOUS CONNECTER
RÉGULIÈREMENT SUR NOTRE SITE**



**Dès votre adhésion à l'AMMD,
Pensez à activer votre login et mot de passe
dans les meilleurs délais afin d'être informé
de toutes les actualités syndicales**





Association des médecins
et médecins-dentistes
du Grand-Duché de Luxembourg

Siège social :

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg
Tél. : (+352) 44 40 33-1
Fax : (+352) 45 83 49
secretariat@ammd.lu

C.C.P. de l'Association :

LU92 1111 0004 7688 0000

C.C.P. du Fonds de Secours :

LU53 1111 0359 4959 0000

Conseil d'administration :

Président :

Dr Alain Schmit

1er Vice-Président

Trésorier

Président du Cercle des
Médecins-Dentistes (CMD) :
Dr Carlo Ahlborn

Vice-Président :

Dr Philippe Wilmes

Secrétaire général :

Dr Guillaume Steichen

Secrétaire général hospitalier :

Dr Marc Peiffer

Secrétaire général adjoint

secteur extra-hospitalier :

Dr Guillaume Bauer

Secrétaire général adjoint
coordonnateur secteur libéral &
relations internationales

Membres :

Dr Paul Hédo
Dr Frank Jacob
Dr Danièle Kuttan-Schmitz
Dr Philippe Marx
Dr Bruno Pereira
Dr Jean-Paul Pettinger
Dr Pol Rosch
Dr Jean-Paul Schwartz
Dr Philippe Welter

Organe Officiel :

« LE CORPS MÉDICAL »

Paraît au moins 8 fois par an

29, rue de Vianden

L-2680 Luxembourg

Tél. : (+352) 44 40 33-1

secretariat@ammd.lu

Fax : (+352) 45 83 49

Internet : www.ammd.lu

Impression et expédition :

Print solutions

49, rue de Muhlenbach

L-2168 Luxembourg

Tél. : (+352) 26 45 91 93

Fax : (+352) 26 45 95 67

info@printsolutions.lu

www.printsolutions.lu

Image de couverture :

DHN

Le Corps Médical

SOMMAIRE

- 2** >AMMD – Éditorial
- 4** >AMMD – Newsletter du 01/10/2021 - Appel à Candidatures - Contrôle médico-sportif
- 7** >AMMD – Félicitations à Mr Jean-Paul Freichel
- 8** >AMMD – Félicitations au Dr Birgit Volkmann
- 9** >SLN – Nouvelle composition du Comité
- 10** >AMMD – Félicitations à la nouvelle composition de la SNL
- 11** >AMMD/DHN – Conférence de presse du 01/12/2021 - Dysfonctionnements graves de l'Agence eSanté
- 21** >AMMD – Prise de position suite à la conférence de presse du 01/12/2021
- 28** >SLP – Vaccin Biontech Pfizer adapté aux enfants de 5-11 ans contre le Covid-19
- 30** >AMMD – AG 2021 - MOTIONS RETENUES
- 32** >CMD – Nouvelle composition du CA
- 33** >AMMD – Félicitations à la nouvelle composition du CMD
- 34** >CMARL – Communiqué de presse du 23/12/2021
- 35** >AMMD - Newsletter du 28/12/2021 Renseignements Covid-19
- 36** >AMMD – Négociations tarifaires concernant la lettre clé des médecins-dentistes
- 37** >AMMD – Luxemburger Wort article du 31/12/2021 du Dr Schmit Alain – (K) Ein Covid-Krankenhaus für Luxembourg
- 40** >ALEM – Assemblée générale du 29/12/2021
- 44** >AMMD – Félicitations à la nouvelle composition du CA de L'ALEM
- 46** >AMMD – Communiqué de presse du 06/01/2022 – Obligation vaccinale contre la Covid-19
- 47** >AMMD – Félicitations au nouveau Ministre de la Sécurité Sociale Mr Claude Haagen
- 48** >Ministère de la Sécurité Sociale – Remerciements de la part de Mr Claude Haagen
- 52** >Hôpitaux de garde (janvier/février/mars)
- 53** >Ont obtenu leur autorisation
- 57** >Sont devenus membres
- 59** >Chronique – CM1/2022
- 66** >Situation de l'emploi septembre 2021

Liste des laboratoires et firmes ayant annoncé dans ce numéro :

CROIX ROUGE - DHN - ADEM & INITIATIV REM SCHAFFEN

Le présent bulletin est distribué uniquement aux médecins et médecins-dentistes membres de l'association, aux médecins stagiaires et aux syndicats médicaux étrangers. Il n'est pas en vente publique. Le prix d'abonnement est compris dans le montant de la cotisation de l'Association. Les articles, de même que l'éditorial, n'engagent que les signataires et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Association, à moins qu'il ne s'agisse de communications, de lettres ou de propos émanant de celle-ci. Toute la correspondance relative à notre organe officiel doit être adressée à la rédaction.

Bulletin d'information et organe officiel de l'Association des médecins et médecins-dentistes du Grand-Duché de Luxembourg (anciennement Syndicat médical), affiliée à l'association médicale mondiale, affiliée à la Fédération luxembourgeoise des travailleurs intellectuels indépendants.



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1
Fax : (352) 45 83 49



Dr Alain Schmit
Président



Dr Carlo Ahlborn
*1^{er} Vice-Président
Président CMD*



Dr Philippe Wilmes
Vice-Président



Dr Guillaume Steichen
Secrétaire général



Dr Marc Peiffer
*Secrétaire général
adjoint,
secteur hospitalier*

Chères consœurs, chers confrères,

Depuis de nombreuses années, l'AMMD s'évertue à alerter le grand public, le monde politique et les ministères de tutelle des problèmes systémiques et structurelles de notre système de santé et de sécurité sociale auxquels les professions médicales et médico-dentaires sont confrontés au quotidien et, en conséquence directe, nos patients.

Pour n'en citer que quelques-uns :

- **L'absence de revalorisation et réorientation des soins primaires** qui pourtant devraient être la pierre angulaire de notre système de santé.

Citons l'exemple du projet de cabinets de groupe, porté par l'AMMD et le CMG depuis 2014, qui devait améliorer la visibilité et l'accès aux soins primaires mais qui n'a jamais pu se concrétiser faute de support de la CNS. L'encombrement significatif et toujours croissant des services d'accueil des urgences n'est qu'une des conséquences regrettables. Dans la même ligne, il faut également déplorer que le dispositif « médecin référent » n'ait été réduit, unilatéralement par la CNS, qu'aux patients souffrants d'affections de longue durée.

Une politique préventive structurée, standardisée, adaptée à l'âge et au sexe des patients reste confinée dans les murs de la CNS et une prise de conscience du Ministère de la Santé pour cette problématique fait toujours défaut ;

- **L'hospitalo-centrisme** qui étouffe la modernisation des activités médicales spécialisées aux bénéfices des patients, et notamment le virage ambulatoire. Le comble étant que l'hospitalo-centrisme politiquement voulu et promu depuis 15 ans, est devenu ingérable et dispendieux au point qu'il commence à nuire à la médecine hospitalière. De nombreux médecins spécialistes ne s'y retrouvent plus, qu'ils soient libéraux ou salariés. En outre, l'hospitalo-centrisme participe également à l'encombrement des services des urgences ;
- L'absence de financement du secteur extrahospitalier n'est que le corollaire d'un hospitalo-centrisme coûteux, archaïque et déphasé des besoins réels des assurés pris en otage par une assurance-maladie monopoliste, et orphelins d'une représentation digne de son nom ;
- **L'indemnisation des médecins spécialistes pour leurs gardes ou astreintes prescrites au sein des établissements hospitaliers n'est toujours pas concrétisée.** Le Ministère de la Santé a présenté une solution inacceptable qui finirait par court-circuiter les revendications légitimes des médecins du terrain. Nous tenons fermement à ce que les modalités techniques et pratiques des indemnisations soient négociées en collaboration et en concertation avec l'AMMD pour ce sujet impactant intimement tout médecin hospitalier ;
- **Le déséquilibre de notre système conventionnel** qui se cristallise particulièrement et concrètement au niveau du fonctionnement et de la composition de la Commission de nomenclature. Récemment, les Ministres de tutelle ont directement et officiellement interféré avec la Commission de nomenclature qui pourtant est censée prendre des décisions indépendantes. Les Ministres nous ont confirmé que la Commission de nomenclature devrait fonctionner en mode paritaire et neutre ;
- Une **digitalisation** franchement défailante par une Agence e-Santé passant à côté des besoins tant des patients que des professionnels de la santé, ce qui a poussé





L'AMMD à initier son **projet DHN**. Malgré le constat d'un DSP sous-utilisé, dysfonctionnel et constitué de documents non valides, l'Agence e-Santé continue à saboter l'éventail de nos solutions, afin de donner un second souffle à leur mort-né qui n'a jamais pu remplir efficacement sa mission initiale d'échange et de transmission d'informations médicales entre les consœurs et confrères spécialistes. Tant que le Directeur de l'Agence bloque une série de fonctionnalités innovantes de DHN, le fameux paiement immédiat direct est mis en péril. Nous restons toutefois confiant qu'un déblocage de cette situation conflictuelle pourra toujours s'opérer.

Néanmoins, le dispositif du « **remboursement accéléré** » est déjà opérationnel et permet à vos patients de profiter d'un traitement nettement plus rapide des mémoires d'honoraires acquittés envoyés à la CNS pour le remboursement.

Si vous souhaitez supporter cette solution conviviale et sécurisée, imaginé pour et par le corps médical et médico-dentaire, nous vous invitons à installer le module « **eConnector** » de DHN sur vos postes de travail. L'installation sur les logiciels métiers prévus est aisée.

Par ailleurs, selon la convention AMMD-CNS, le médecin ou médecin-dentiste peut profiter d'une indemnisation financière pour les surcoûts liés à l'utilisation de modules informatiques comme celui du « eConnector » de DHN.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web www.dhn.lu et contacter votre éditeur de logiciel médical ou nous-mêmes pour faire les installations nécessaires.

Tous ces points énumérés ont un impact direct et néfaste sur l'attractivité de notre profession et le moral des consœurs et confrères. Ceci a déjà été confirmé par le sondage que l'AMMD avait réalisé en 2018 auprès du corps médical et médico-dentaire.

Pire, les jeunes médecins luxembourgeois ont le pied de plus en plus lourd pour s'installer au Luxembourg. Le raisonnement de l'ancienne Présidente de l'ALEM lors du « hearing » à la Chambre des Députés au sujet du virage ambulatoire l'année passée, a prouvé par A plus B qu'il n'y avait plus aucune raison pour un jeune médecin clôturant sa formation, à venir s'installer au Luxembourg.

Alors que la pénurie au niveau de la démographie médicale a été thématiquée par l'AMMD depuis 2014 déjà, il a fallu attendre le rapport de Madame Lair de 2019 pour confirmer que les derniers chiffres de l'OCDE placent le Luxembourg en avant-dernière position au niveau européen, couplée à une démographie croissante de la population résidente.

Alors que nous déplorons une pénurie des médecins, nous observons un afflux de médecins-dentistes venant d'horizons variés. Le conventionnement obligatoire et automatique est compris par les médecins-dentistes comme une incitation à s'installer sans limite et sans qu'ils se rendent compte au départ de l'impasse dans laquelle ils se sont engagés. Afin de maintenir une qualité de soins médicaux et médico-dentaires adéquate et une efficience du système de santé, il est indispensable de revoir le système de conventionnement obligatoire.

Etant donné que ce sont les médecins ou les médecins-dentistes eux-mêmes qui sont les mieux placés pour donner un avis éclairé sur le nombre utile de médecins à recruter, l'AMMD est d'avis qu'un tel mécanisme régulateur devrait être rapidement imaginé.

Le **Gesondheetsdësch**, dont l'AMMD a été à l'initiative, et qui s'est étalé de février 2020 à juillet 2021, devait permettre de trouver des solutions concrètes aux nombreux défis importants.

Nous avons réitéré aux Ministres de tutelle notre volonté de collaborer étroitement et constructivement aux projets d'envergure. Nous sommes donc à l'aube d'un moment charnière où la politique a les éléments en main pour enfin moderniser l'offre médicale et médico-dentaire, pour améliorer l'accès aux soins de qualité tout en reconnaissant qu'il y a un lien entre l'attractivité des professions et la qualité des soins médicales et médico-dentaires au bénéfice des patients.

C'est une chance à ne pas rater !

Il y a urgence à agir !

L'AMMD suivra donc très attentivement tous les événements prochains.

Pour le conseil d'administration de l'AMMD,

Dr Alain Schmit

Président

Dr Carlo Ahlborn

1^{er} Vice -Président, Président CMD

Dr Philippe Wilmes

Vice-Président

Dr Guillaume Steichen

Secrétaire général

Dr Marc Peiffer

Secrétaire général adjoint, secteur hospitalier



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Luxembourg, le 1 octobre 2021

Chers membres,

Nous vous prions de trouver ci-dessous un appel à candidatures de la part du Ministère des Sports, à l'attention des médecins intéressés à assurer le « contrôle médico-sportif ».

Vous trouverez également en annexe, pour information, la convention du 23.03.2021 entre l'AMMD et le Ministère des Sports.

Cordialement,

Le secrétariat de l'AMMD

APPEL A CANDIDATURES Contrôle médico-sportif

Pour compléter le pool des médecins assurant le contrôle médical obligatoire prévu à l'article 11 de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport pour les membres actifs titulaires d'une licence de compétition d'une fédération sportive agréée, le ministère des Sports, lance un appel à tous les médecins titulaires d'un certificat d'études spéciales en médecine du sport. Suivant les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur, l'examen médico-sportif est assuré par des **médecins titulaires du certificat d'études spéciales en médecine du sport ou d'un diplôme reconnu comme équivalent par le ministre ayant la santé dans ses attributions** et qui sont agréés par le ministre des sports. Cet agrément est accordé et peut, le cas échéant, être retiré par le ministre sur avis de l'association la plus représentative des médecins diplômés en médecine du sport. (Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport - SLMS).

Le contrôle médico-sportif a lieu dans des centres médico-sportifs régionaux, voire dans les cabinets des médecins.

Le taux des honoraires est fixé suivant les dispositions d'une convention entre l'AMMD et le ministère des Sports.

Le contrôle médico-sportif a pour but :

1. de permettre l'accès aux compétitions sportives aux personnes aptes à les pratiquer ;
2. d'aider à les orienter vers une activité sportive qui leur convient ;
3. d'assurer une surveillance médicale des sportifs détenteurs d'une licence de compétition.

Vous trouverez de plus amples informations sous ce lien :

<https://sports.public.lu/fr/medico-sportif.html>

Contact :

Dr. Mariette Hames

Médecin-Chef de la Division médico-sportive
Ministère des Sports

66, rue de Trèves . L-2630 Luxembourg
Adresse postale : B.P. 180 L-2011 Luxembourg

Tél. : (+352) 247-83482

E-mail : mariette.hames@sp.etat.lu



CONVENTION DU 23/03/2021

Entre

L'Association des médecins et médecins-dentistes, en abrégé AMMD, représentée par le docteur Alain Schmit, Président, et le docteur Guillaume Steichen, Secrétaire général,

Le Collège Médical entendu en son avis,

et l'Etat luxembourgeois, représenté par Monsieur Dan Kersch, Vice-Premier ministre, Ministre des Sports,

il est convenu ce qui suit :

Article 1er. - Les parties contractantes s'engagent à collaborer en vue d'assurer le contrôle médical obligatoire et périodique des sportifs et les contrôles antidopage ordonnés par l'Agence luxembourgeoise Antidopage (ALAD).

Article 2. - Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport et de l'article 14 du règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2016 concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées ayant pour objet l'organisation technique des examens et honoraires des examens, l'AMMD s'engage, par le biais de l'association la plus représentative des médecins diplômés en médecine du sport, à savoir la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS) :

- a) à formuler un avis au sujet des médecins titulaires du certificat d'études spéciales en médecine du sport ou d'un diplôme reconnu comme équivalent par le ministre ayant la santé dans ses attributions, pouvant être agréés par le ministre des Sports pour effectuer les examens médico-sportifs ;
- b) à assurer le bon déroulement et la qualité des actes médicaux concernant les contrôles médico-sportifs ;
- c) à veiller à ce que les résultats des examens et des tests soient exécutés uniformément dans tous les centres, voire cabinets privés et que les sportifs soient judicieusement conseillés et guidés dans leurs activités sportives ; .

Article 3. - Les dates et heures des examens sont fixées de commun accord par les médecins et le service médico-sportif du ministère des Sports.

Article 4. - Les taux des honoraires pour les actes médicaux dispensés dans l'intérêt des acteurs sportifs sont fixés comme suit :

1. 300 Euros par heure pour les examens médicaux obligatoires et périodiques effectués dans un centre national ou régional créé par le ministère des sports avec un quota de cinq acteurs sportifs au plus par heure,
2. 80 Euros par examen médical obligatoire et périodique effectué dans un cabinet privé, incluant tous autres frais administratifs et techniques,
3. 60 Euros par sportif contrôlé à l'occasion d'un contrôle anti-dopage du lundi au samedi,
4. 80 Euros par sportif contrôlé à l'occasion d'un contrôle antidopage les dimanches et jours fériés,
5. 14 Euros par interprétation d'électrocardiogramme (ECG) émis par un médecin qualifié dans l'interprétation des ECG chez les sportifs ;

Article 5. - Les taux des honoraires incluent tous autres frais dont notamment les frais de route et de parking.

Article 6. - Les taux des honoraires et actes sont ajustés automatiquement selon l'évolution de l'indice du coût de vie.



AMMD/MINISTÈRE DES SPORTS – CONVENTION DU 23/03/2021

Article 7.- Les contestations à naître de l'application de la présente convention seront portées pour conciliation par devant les responsables de l'AMMD.

Article 8.- La présente convention s'applique à partir du 1^{er} janvier 2021 et elle est conclue pour une période indéterminée. Elle pourra être dénoncée par chacune des parties contractantes moyennant un préavis de 6 mois.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 23 mars 2021.

Pour l'Association des médecins et Médecins dentistes,

Le Président
Dr Alain Schmit

Le Secrétaire général
Dr Guillaume Steichen

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg,

Monsieur Dan Kersch
Vice-Premier ministre, Ministre des Sports



AMMD – FELICITATIONS A MR JEAN-PAUL FREICHEL



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Réf.: S-25341/21/ST/f

Luxembourg, le 6 octobre 2021

Ministère de la Santé
Monsieur Jean-Paul Freichel
Commissaire du Gouvernement aux hôpitaux
Villa Louvigny - Allée Marconi
L-2120 Luxembourg

Monsieur le Commissaire du Gouvernement,

Par la présente, notre conseil d'administration a l'honneur de vous transmettre ses plus vives félicitations pour votre nomination comme commissaire du Gouvernement aux hôpitaux.

Nous vous souhaitons succès et satisfaction dans l'accomplissement de vos fonctions et nous tenons à vous assurer de notre bonne collaboration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le conseil d'administration de l'AMMD,

Dr Alain Schmit
Président

Dr Guillaume Steichen
Secrétaire Général





AMMD – FELICITATIONS A DR BIRGIT VOLKMANN



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Réf.: S-25346/21/S/f

Luxembourg, le 11 octobre 2021

Madame le Docteur Birgit Volkmann
Présidente de la Commission de nomenclature

Conseil arbitral de la sécurité sociale

271 route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

Madame la Présidente,
Chère consœur,

Par la présente, notre conseil d'administration a l'honneur de vous transmettre ses plus vives félicitations suite à votre nomination comme Présidente de la Commission de Nomenclature.

Il est évident que la réforme de la nomenclature des actes médicaux et la mise à jour des actes de médecine dentaire en cours, constituent des enjeux majeurs pour donner accès aux patients à une médecine de qualité.

Le remboursement des actes médicaux et médico-dentaires n'est toutefois qu'un aspect déterminant l'accès aux prestations de pointe. En effet, le financement de structures extra-hospitalières, existantes ou à créer, devrait également être réformé.

Alors que l'ampleur des sujets est à l'image du retard accumulé durant les 20 ou 30 dernières années, l'intérêt de pouvoir donner une nouvelle impulsion au système de santé n'est pas seulement réel mais palpitant. Pour toutes ces raisons, nous vous souhaitons succès et satisfaction dans l'accomplissement de vos nouvelles fonctions clés et nous tenons à vous assurer de notre bonne collaboration.

Veillez accepter, Madame la Présidente, chère consœur, l'expression de nos salutations confraternelles.

Pour le conseil d'administration,

Dr Alain Schmit
Président

Dr Carlo Ahlborn
1^{er} Vice -Président et Trésorier
Président du Cercle
des médecins-dentistes

Dr Guillaume Steichen
Secrétaire Général

Dr Marc Peiffer
Secrétaire général adjoint
Secteur hospitalier





**Société
Luxembourgeoise
de Néphrologie**



Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2021

Monsieur le Docteur Alain Schmit
Président AMMD

Monsieur le Président, Cher Alain,

Je me permets de vous communiquer la nouvelle composition du comité de la Société Luxembourgeoise de Néphrologie :

Docteur Alain Vandivinit, Président

Docteur Tom Buck, Secrétaire

Docteur Linda Cherchali, Trésorière

Dr Hassan Hadji, membre

Dr Daniel Weis, membre

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président l'expression de mes salutations confraternelles.

Dr Alain Vandivinit
Président





AMMD – FELICITATIONS A LA NOUVELLE COMPOSITION DE LA SLN



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1
Fax : 45 83 49

Réf.: S-25376/21/f

Luxembourg, le 19 novembre 2021

Société Luxembourgeoise de Néphrologie
Dr Alain Vandivinit

Monsieur le Président,
Cher confrère,

Par la présente, notre conseil d'administration a l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 28 octobre 2021 par lequel vous informez de la nouvelle composition du comité de la Société Luxembourgeoise de Néphrologie.

Nous nous transmettons nos plus vives félicitations, ainsi qu'à tous les membres du comité, et vous souhaitons succès et satisfaction dans l'accomplissement de vos fonctions.

Veillez accepter, Monsieur Le Président, cher confrère, l'expression de nos salutations confraternelles.

Pour le Conseil d'administration de l'AMMD,

Dr Alain Schmit
Président

Dr Guillaume Steichen
Secrétaire Général

Dr Carlo Ahlborn
*1^{er} Vice -Président
et Trésorier*





ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49



Digital Health Network

29 rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

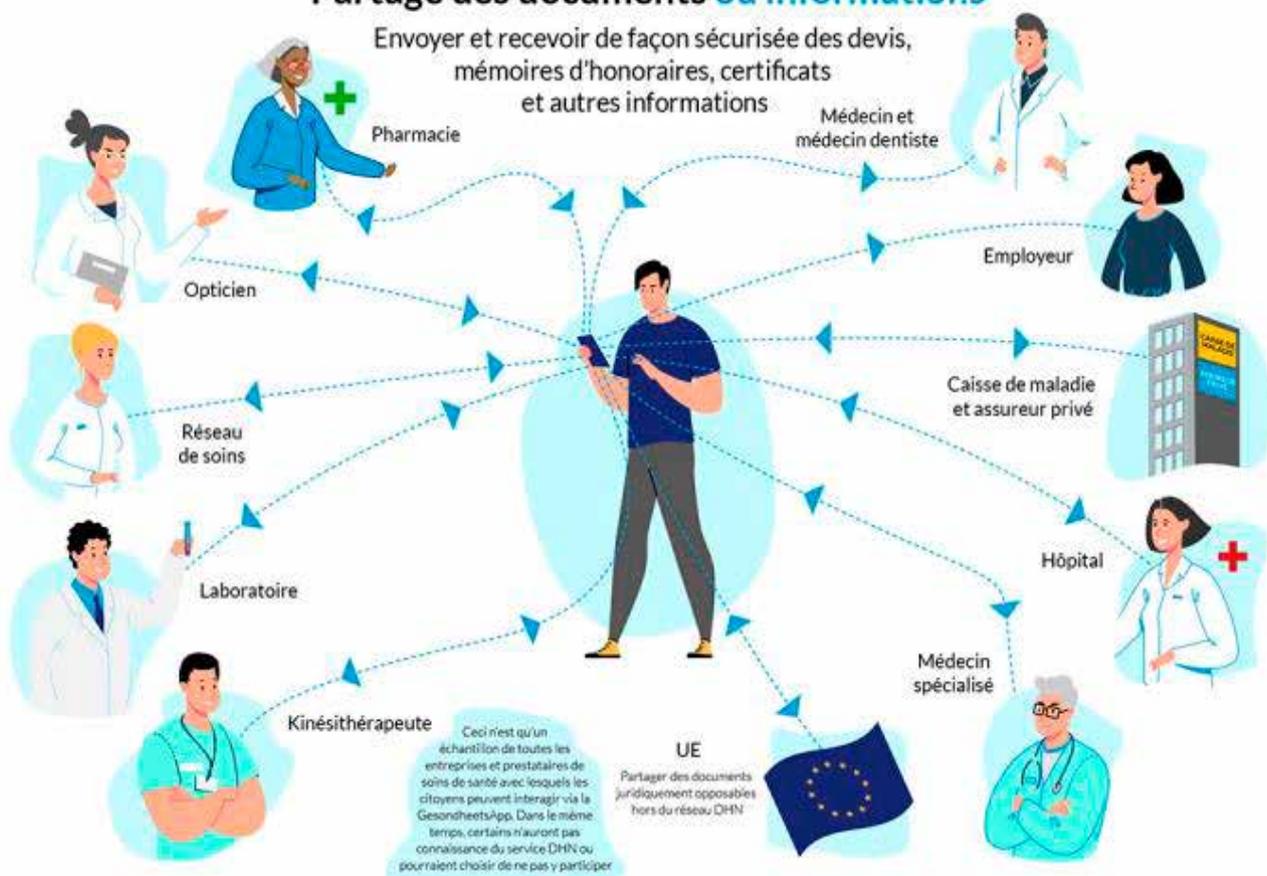
Griefs essentiels

1. Agence incapable de remplir par elle-même sa mission légale
2. Solutions techniques obsolètes (absence de signature électronique)
3. Mise en péril volontaire d'une solution créée par les médecins au bénéfice des citoyens
4. Lourdeurs et inconvénients pour les patients et les professionnels de la santé
5. Prises de décisions unilatérales
6. Absence de perspective claire et d'anticipation
7. Défaillances de la gouvernance : doutes sérieux quant au respect de la législation sur les marchés publics

Un prérequis non négociable :

le patient est seul maître de l'échange des documents de santé qui le concerne peu importe le canal de communication

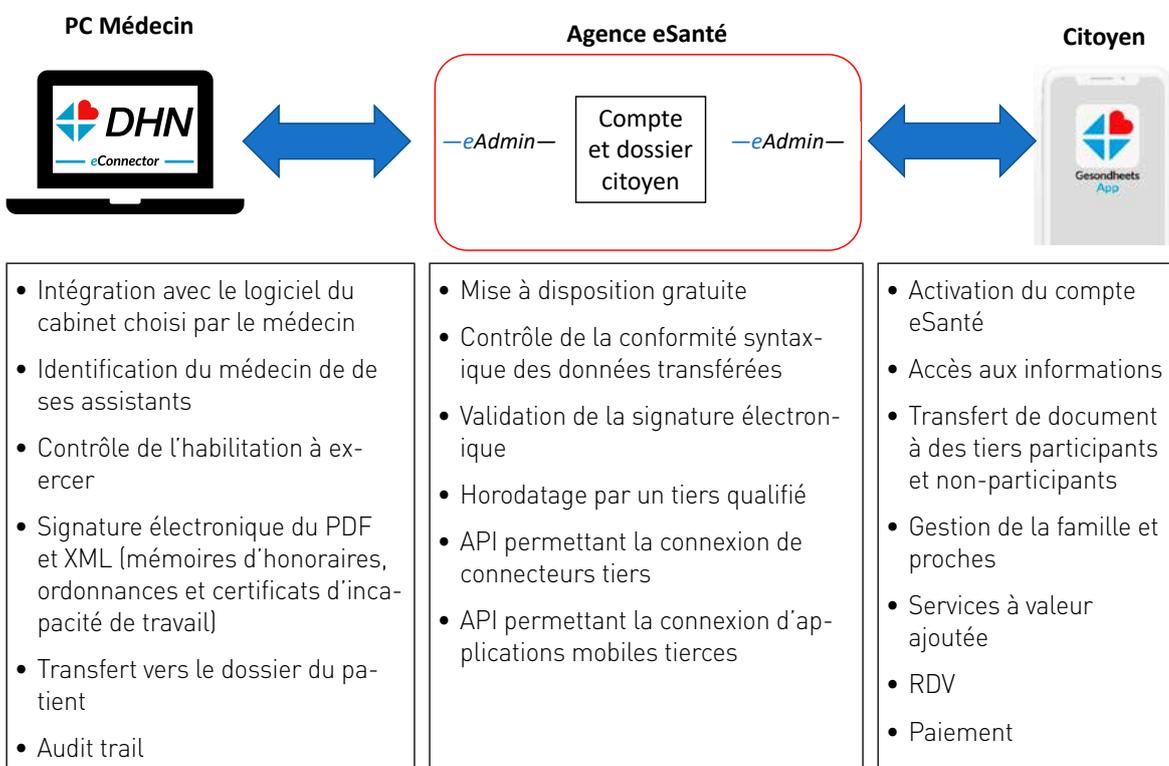
Partage des documents ou informations



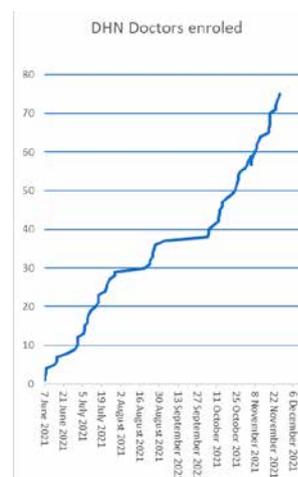


AMMD/DHN – CONFERENCE DE PRESSE DU 01/12/2021 DYSFONCTIONNEMENTS GRAVES DE L'AGENCE eSANTÉ

Schéma général de la solution DHN



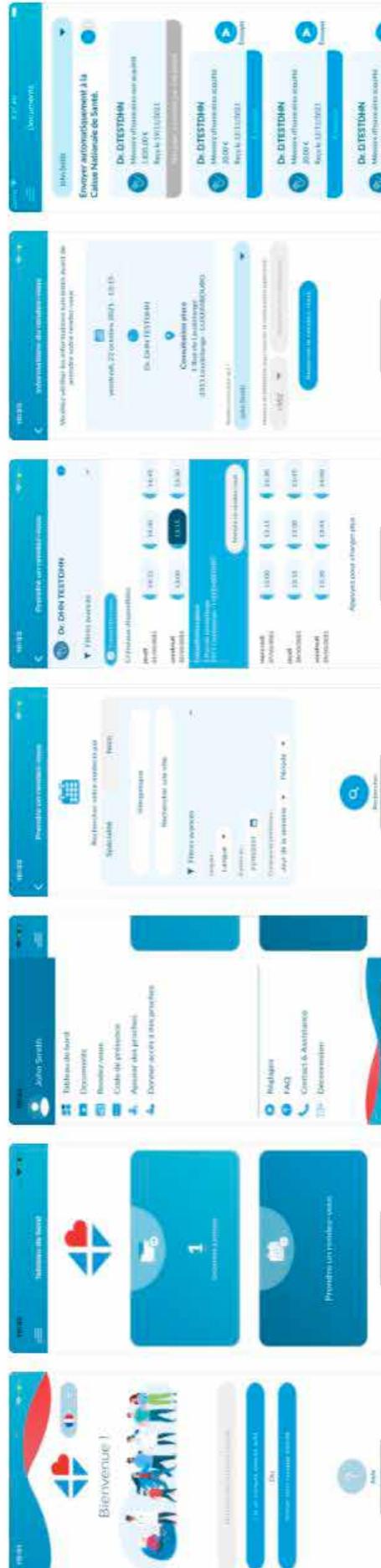
Un besoin : la numérisation des échanges entre les assurés, les professionnels de la santé et les organismes d'assurance maladie





AMMD/DHN – CONFERENCE DE PRESSE DU 01/12/2021 DYSFONCTIONNEMENTS GRAVES DE L'AGENCE eSANTÉ

Un besoin exprimé : demande soutenue pour la GesondheetsApp



Visits Overview

visits

average visit duration

actions (page views, downloads, outlinks and internal site searches) per visit

actions

visits have bounced (left the website after one page)

max actions in one visit



Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 2021



« Au cours des prochains mois le gouvernement va s'engager intensivement à faire progresser la transformation digitale de ce pays. Ainsi nous allons réaliser le projet du remboursement automatisé des mémoires d'honoraires des médecins. Nous élaborons, ensemble avec l'AMMD, une application mobile qui devrait être opérationnelle au plus tard en janvier 2023,.... »

Dysfonctionnements graves de l'agence eSanté

1. Agence incapable de remplir par elle-même sa mission légale

- L'agence eSanté n'a rien développé elle-même
- Aucune solution «maison»
- Dépendance aux prestataires étrangers (notamment Maincare, société française détenue par Montagu, fond de Private Equity basé à Londres, qui ne tient pas compte des besoins des patients et professionnels de santé du Luxembourg)
- Absence de maîtrise technologique des dispositifs mis en œuvre pour l'exécution de sa mission légale

2. Solutions techniques obsolètes (absence de signature électronique)

- L'agence eSanté propose des solutions techniques concernant les documents établis par les médecins **sans** signature électronique
 - La signature d'un acte par le médecin est une obligation juridique
 - Sans signature, le risque est supporté par les patients, qui ne disposent pas de documents légalement valides
 - L'agence eSanté ne tient pas compte des demandes des médecins de signer les documents qu'ils établissent

3. Mise en péril volontaire d'une solution créée par les médecins au bénéfice des citoyens

- L'agence eSanté a gravement porté atteinte au fonctionnement de la solution développée par les médecins au bénéfice des patients
 - Retards inopportuns de mise en production
 - Exigences et demandes infondées et incessantes
 - Décrédibilisation auprès de tiers



4. Lourdeurs et inconvénients pour les patients et les professionnels de la santé

- Les solutions de l'agence eSanté rendent incompréhensible et inefficace tout le processus de dématérialisation initié par les médecins au bénéfice des patients
 - Refus de prendre en compte l'exigence d'intégrité des documents de santé, au risque des assurés
 - Refus de prendre en compte les besoins exprimés par les professionnels de la santé, auteurs et responsables des documents de santé

5. Prises de décisions unilatérales

- La direction de l'agence eSanté agit de façon unilatérale et passe en force contre les besoins des patients et des professionnels
 - L'AMMD avait déjà alerté contre cette méthode en 2018
 - Le dialogue est **rompu** avec l'AMMD
 - L'agence eSanté met en péril la volonté politique

6. Absence de perspective claire et d'anticipation

- L'agence eSanté n'a aucune vision stratégique à moyen ou long terme
 - L'agence freine les développements qui pourraient placer le Luxembourg à l'avant-garde européenne en matière de dématérialisation dans le domaine de la santé
 - L'agence n'anticipe pas les évolutions technologiques ni les problèmes posés par les solutions qu'elle soutient envers et contre tous
 - L'agence n'a pas mis à jour son référentiel d'interopérabilité depuis 2014, malgré les évolutions technologiques importantes et le changement du contexte luxembourgeois et européen

7. Défaillance de la gouvernance : doute sérieux quant au respect de la législation sur les marchés publics

- La gouvernance de l'agence eSanté est susceptible de la placer dans l'illégalité
 - Malgré le fait que l'agence eSanté n'ait rien produit par elle-même, aucune trace d'aucun marché public ni mise en concurrence ni publicité n'est trouvable (jusqu'au mois d'octobre 2021)
 - Aucune transparence financière ni juridique

Conséquences

- Inconvénients pour les patients qui ne bénéficient pas de la solution de remboursement accéléré (pourtant existante) de leurs dépenses de santé
- Perte de temps pour les médecins
- Gaspillage d'argent public et opacité financière
- Mise en péril d'un savoir-faire national
- Dysfonctionnements qui deviennent un enjeu politique majeur

Dysfonctionnements qui deviennent un enjeu politique majeur

- Mise en péril de l'annonce du Ministre d'État, Premier ministre lors de son discours sur l'état de la Nation (2021)
- Mise en péril de la volonté politique exprimée par le Ministre de la Sécurité sociale et la Ministre de la Santé le 20 octobre 2021
- Question parlementaire du Député Marc HANSEN (Déi Greng) du 23 novembre 2021



Point sur la question parlementaire du Député Marc HANSEN (Déi Greng)

- Les dysfonctionnements dénoncés par l'AMMD sont désormais perçus en dehors du cercle des professionnels de la santé
- La question parlementaire n° 5278 du 23 novembre 2021 soulève des questions fondamentales, qui confirment le constat fait par l'AMMD

«Au niveau de la digitalisation du secteur de la santé, quelles sont les **différentes missions effectuées par des sociétés de droit privé pour l'agence eSanté**, tant en ce qui concerne les « services eSanté » essentiels que les « services eSanté de support » En tout combien de sociétés se sont vu attribuer des missions dans ces deux catégories ?»

- L'absence de passation de marchés publics par l'agence eSanté souligne l'opacité soulevée par l'AMMD et la question du Député Marc HANSEN
- Pour mémoire, la solution initiée par l'AMMD se place dans un cadre concurrentiel ouvert et public
- La réponse à la question posée par le Député Marc HANSEN est de la plus haute importance : les citoyens ont le droit de savoir qui manipule leurs données de santé

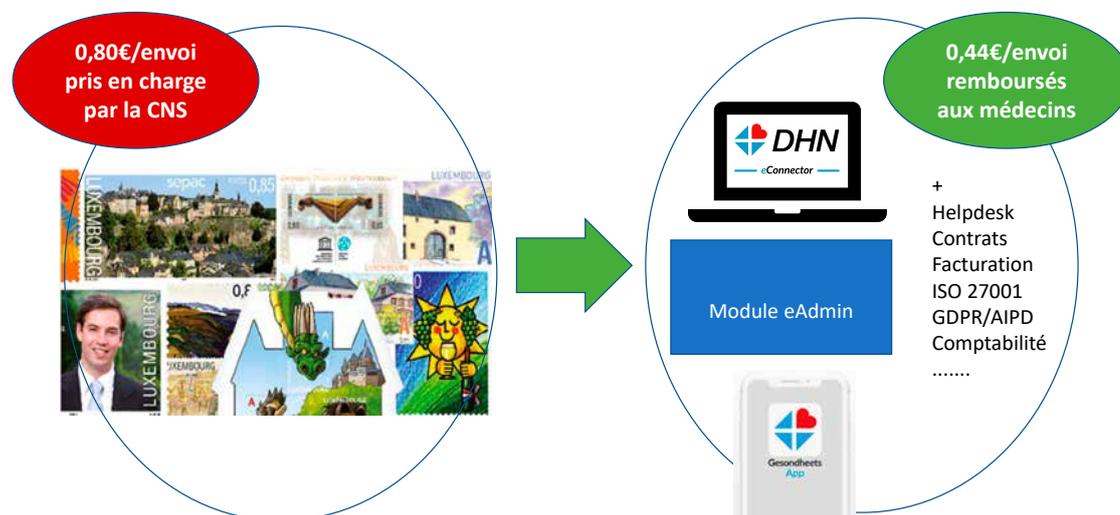
«Quelles sont les **modalités de rémunération** prévues pour ces différents services, y compris la transmission électronique de documents ? A quelle hauteur se chiffrent les dépenses estimées pour les différents services ?»

- L'absence de passation de marchés publics par l'agence eSanté souligne l'opacité soulevée par l'AMMD et la question du Député Marc HANSEN
- Pour mémoire, la solution initiée par l'AMMD ne perçoit **aucune rémunération** de la part de l'agence eSanté ni d'aucun autre organisme public
- La question du Député Marc HANSEN conduit plus généralement à s'interroger sur le coût de développement et d'entretien des solutions techniques mises en place par l'agence eSanté

«L'exploitant, respectivement le développeur de la plateforme numérique de l'agence eSanté commercialise-t-il son propre module de connexion (eConnector) entre la plateforme et les services informatiques fonctionnant dans les cabinets des médecins ?»

- Le module de connexion de la solution initiée et proposée par l'AMMD n'est pas commercialisé : il est installé gratuitement chez les professionnels de santé
- Les professionnels de santé rémunèrent DHN en fonction de l'utilisation du service qu'ils font
- La CNS indemnise 44 cents aux professionnels de santé par document transmis par voie dématérialisée, soit **presque deux fois moins** que le prix du timbre que la CNS assume pour l'envoi des demandes de remboursement par les assurés sociaux, sans compter le gain de temps de traitement (48 heures contre 3 à 8 semaines mois environ)

Un objectif : la dématérialisation comme levier d'économie





AMMD/DHN – CONFERENCE DE PRESSE DU 01/12/2021 DYSFONCTIONNEMENTS GRAVES DE L'AGENCE eSANTÉ

«Selon les conditions particulières d'exploitation de services eSanté de support, l'exploitant d'un service du type eConnector est obligé de conclure un contrat d'accès avec tout prestataire souhaitant bénéficier d'un accès à son application. Parallèlement, ce même exploitant a la charge de vérifier si le concurrent potentiel remplit certaines conditions d'éligibilité. Cette situation ne risque-t-elle pas de conférer à l'exploitant un pouvoir discrétionnaire pour l'évaluation de la conformité d'une part et d'autre part en ce qui concerne les délais de traitement des demandes ?»

- Contrairement aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence par l'agence eSanté, la solution initiée et proposée par l'AMMD est soumise à une obligation claire et inconditionnelle d'ouverture à la concurrence

10. Accès de l'Exploitant et des tiers au service eSanté de support

L'Exploitant d'un service eSanté de support s'engage à permettre l'accès de tiers, autre qu'un Utilisateur, à son service, y compris si le tiers entend concurrencer l'Exploitant. L'Exploitant ne peut refuser de conclure un contrat avec un tiers qu'à la condition que le tiers n'est pas en mesure de se conformer aux exigences minimales imposées à l'Exploitant par l'autorisation d'exploitation ou que le tiers n'est pas certifié ou qu'il ne dispose pas d'une attestation de conformité temporaire délivrée par l'Agence eSanté.

«Dans l'état actuel, quelles seraient les conséquences d'un problème ou manquement grave dans le chef de l'exploitant sous question (litige, faillite et autres) pour le fonctionnement de la plateforme numérique de l'agence eSanté dans son ensemble ?»

- La dépendance de l'agence eSanté, qui n'a développé aucun service «maison», à des prestataires étrangers fait naître un risque réel pour la continuité du service public qu'elle doit assumer
- Le cadre juridique de la solution proposée par l'AMMD protège le service public du risque de défaillance
- Par contre, la continuité de la solution proposée par l'AMMD est également mise en danger par la dépendance de l'agence eSanté à des prestataires étrangers sur lesquels elle n'a pas de contrôle technique
- L'absence de marché public ne permet même pas de s'assurer que les prestataires qui ont développé et maintiennent la plateforme eSanté sont les plus compétents du marché

«Compte tenu des missions de l'agence eSanté qui consistent explicitement dans le développement de solutions digitales pour le secteur de la santé au niveau national, quelles sont les raisons pour lesquelles l'agence n'a pas elle-même développé une solution de type eConnector, afin de la mettre à disposition des médecins, des hôpitaux et des professionnels de santé ?»

- Cette question rejoint le constat malheureux formulé par l'AMMD
- Les médecins ont souhaité développer leur propre système compte-tenu des carences de l'agence eSanté
- L'agence eSanté continue pourtant délibérément de mettre en péril le fonctionnement de la solution développée par les médecins pour les patients



La solution de l'agence eSanté : DSP

Problèmes

1. Le DSP est un outil de stockage de documents, et non d'échange
2. L'utilisation du DSP n'est pas ergonomique ni pour l'alimentation ni pour la consultation, alors que le projet a été lancé en 2015
3. Le patient n'est pas maître de l'échange des documents de santé qui le concernent
4. Les contraintes des patients frontaliers et des patients non-assurés CNS ne sont pas prises en compte
5. Les besoins réels des professionnels de santé sont sous-estimés ou ignorés

La solution de l'agence eSanté : « cercle de confiance »

Problèmes

1. Aucune signature électronique valable au sens du Code civil sur les documents de santé, alors qu'elle est obligatoire
2. L'intégrité des documents numériques n'est pas garantie
3. Risque pour les patients qui ne peuvent pas sortir les documents de l'environnement numérique de l'agence eSanté
4. Refus des médecins d'éditer des documents sans signature (responsabilité)
5. Coût prohibitif de maintenance de l'infrastructure numérique

Concept AMMD vs Concept agence eSanté

Solution AMMD	Solution agence eSanté
<p><u>Avantages</u></p> <p><u>Efficacité</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Intégration directe dans le logiciel du médecin• Signature individuelle sécurisée sans manipulation supplémentaire <p><u>Expérience utilisateur</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Online et offline• Patient maître de l'échange des documents de santé qui le concernent <p><u>Conformité juridique</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Respect du Code civil et des obligations juridiques applicables aux médecins <p><u>Sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Transmission sécurisée• Intégrité garantie• Validation automatique de la signature <p><u>Souveraineté numérique</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Solution luxembourgeoise (savoir-faire, développement et exploitation) <p><u>Coût financier contenu</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Investissement privé• Économies d'argent public	<p><u>Avantage</u></p> <p>Solution technique moins complexe (authentification seule)</p>



**AMMD/DHN – CONFERENCE DE PRESSE DU 01/12/2021
DYSFONCTIONNEMENTS GRAVES DE L'AGENCE eSANTÉ**

Solution AMMD	Solution agence eSanté
<p><u>Désavantage</u></p> <p>Solution technique plus complexe (authentification et e-signature)</p>	<p><u>Désavantages</u></p> <p><u>Mauvaise expérience utilisateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Online seulement • Exclusion des acteurs non-participants • Effort administratif des participants <p><u>Risques juridiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne respecte pas l'obligation de signature des documents de santé <p><u>Solution contre-productive :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'un original en papier ! <p><u>Problèmes de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation manuelle des signataires • Aucune garantie de l'intégrité <p><u>Perte de souveraineté numérique:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Solution étrangère (détenu par un fonds financier londonien) <p><u>Coût financier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût de maintenance important

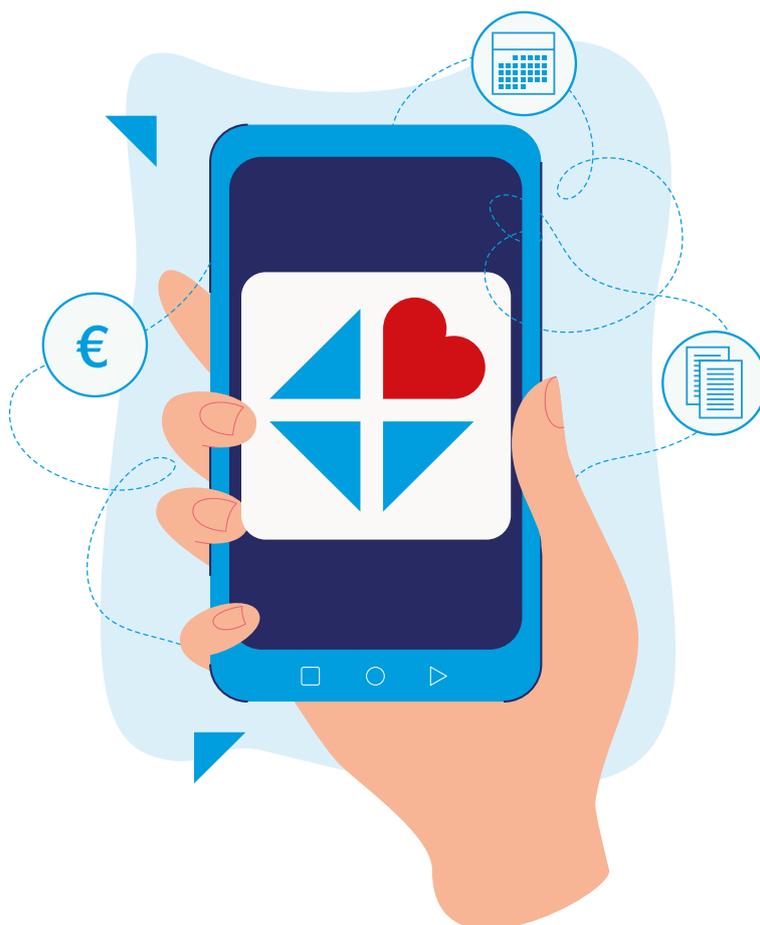
Résumé

AMMD	AeS
<ul style="list-style-type: none"> • Solution luxembourgeoise et d'intérêt public • Solution sécurisée, efficace et pratique • Signature électronique • 100% digital • Financement transparent 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendante d'une firme française • Ignore les besoins réels des patients et des médecins • Original sur papier • Besoin de documents imprimés • Respect des obligations du marché public ?

GesondheetsApp

Dites au revoir à la paperasse !

Prenez des rendez-vous et partagez des documents depuis **votre téléphone !**



Appelez l'Agence eSanté
pour recevoir vos codes
+(352) 27 12 50 18 33



Pour plus d'informations,
www.dhn.lu





ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Réf.: S-25392/21/S

**envoyée aux membres du conseil
de gérance de l'agence e-Santé**

Luxembourg, le 27 décembre 2021

Lors de sa conférence de presse du 1er décembre 2021, l'AMMD a évoqué 7 griefs importants à l'encontre de l'Agence :

1. Agence incapable de remplir par elle-même sa mission légale
2. Solutions techniques obsolètes (absence de signature électronique)
3. Mise en péril volontaire d'une solution créée par les médecins au détriment des citoyens
4. Lourdeurs et inconvénients pour les patients et les professionnels de la santé
5. Prises de décisions unilatérales
6. Absence de perspective claire et d'anticipation
7. Défaillances de la gouvernance : doutes sérieux quant au respect de la législation sur les marchés publics

I. Remarques préliminaires :

En matière de la digitalisation du secteur de la Santé, il est évident que le corps médical et médico-dentaire doit jouer un rôle clé.

L'AMMD a pris ses responsabilités. Elle ne peut pas se contenter d'un rôle de simple observateur. Au contraire, elle a agi responsablement, concrètement et substantiellement depuis de nombreuses années.

En 2018, la firme Empirica était mandatée par la CNS pour clarifier les problèmes au sein de l'Agence eSanté. L'AMMD avait déjà été très critique face à la Direction générale et face au concept du DSP imaginé. Dans le rapport d'Empirica, on cite à la page 8 « *Die Ärztevertretung (AMMD) fühlt sich bei eHealth-Entwicklungen sowohl politisch als auch bei der Implementierung nicht hinreichend einbezogen; sie wünschen sich praxisnähere und nutzerfreundliche Anwendungen.* »

En amont du RGD du DSP, l'AMMD avait formulé toute une série de réflexions pouvant aider à l'adhésion au DSP mais les Ministres de tutelle ont adopté l'inverse de ces propositions. Contrairement à ce que l'article 1er du RGD définit au point 2° « *« Application dossier de soins partagé » : l'application de la plateforme électronique nationale d'échange et de partage de données de santé visée à l'article 60ter du Code de la Sécurité sociale, ci-après « plateforme », ...[...]* » », il ne s'agit in fine pas d'une plateforme d'échange et de partage mais malheureusement que d'une **plateforme de stockage** de données de santé. L'AMMD souligne encore une fois qu'une finalité de stockage ne peut être confondue à une finalité de partage et d'échange que nous soutenons fortement. Nous avons toujours insisté sur cette ambiguïté conceptuelle du DSP qui plombe nécessairement son attrait et son efficacité.

Depuis longtemps, l'AMMD avait pointé du doigt que le DSP ne rencontre pas les besoins ni des patients ni des professionnels de santé. La Direction générale de l'Agence essaye régulièrement d'enjoliver les réalités en montrant des graphiques de volume de fichiers déposés sur le DSP, sans aucune mesure





avec la réalité puisqu'aujourd'hui l'immense majorité des documents versés au DSP constituent des résultats de laboratoires de tests PCR négatifs pour le coronavirus.

Pourtant, l'enquête récente par TNS Ilres de juin dernier confirme largement le désintérêt des patients et des professionnels de santé pour le DSP. Pour l'objet de leur étude d'opinion, cette société de sondage avait même rencontré des problèmes à recruter en nombre suffisant des utilisateurs affirmés du DSP.

Depuis fin 2018, l'AMMD a essayé de pallier les déficits conceptuels et de gouvernance de l'Agence eSanté qui n'a cessé de marginaliser une profession clé de la santé, en proposant une solution pouvant réellement rencontrer les besoins des citoyens, des patients, des professionnels de la santé, des employeurs, de la CNS, des autres assureurs voire des administrations étatiques.

En toute transparence, l'AMMD a présenté son concept à l'ensemble des acteurs de la santé et notamment aux représentants énumérés ci-dessus.

Depuis début 2019, l'AMMD a entrepris des mesures concrètes, en toute transparence et en visant la complémentarité avec les solutions et démarches de l'Agence eSanté. Malheureusement la collaboration concrète avec l'Agence n'était pas satisfaisante car inconstante et non transparente.

En amont de la conférence de presse du 1er décembre, les représentants de l'AMMD siégeant au Conseil de gérance ont essayé d'une manière récurrente de convaincre la Direction générale de l'Agence eSanté, divers fonctionnaires dont le Président du Conseil de gérance de l'Agence, le Président du CCSS et les Ministres de tutelle de l'intérêt national de son initiative. Ces tentatives n'ont pas eu de suite concrète. Au gré du temps, les différents problèmes de fond rencontrés se sont amplifiés. L'AMMD constate que son initiative est progressivement sabotée. Un grand nombre de membres du CG de l'Agence eSanté sont parfaitement au courant des soucis déplorés. Durant un an, des discussions ont eu lieu au sein d'un *steering committee* constitué en partie par des membres du CG et des employés de l'Agence pour suivre de près le projet. Les discussions au sein de ce comité peuvent illustrer également la viscosité des discussions y menées.

En amont de l'avant-dernier Conseil de gérance de l'Agence e-Santé du 10 novembre, l'AMMD a informé le Président qu'elle perdu confiance dans la Direction de l'Agence eSanté. L'AMMD l'a répété lors du CG du 10 novembre 2021, lors de la conférence de presse du 1er décembre 2021 et lors du CG du 8 décembre 2021.

Par la présente, l'AMMD reprend les griefs présentés lors de la conférence de presse et exposés amplement lors de la réunion du Conseil de gérance du 1er décembre 2021.

II. Les différents reproches en détail :

1. Agence incapable de remplir par elle-même sa mission légale

- Aucune solution «maison»
- Dépendance aux prestataires étrangers (notamment Maincare, société française détenue par Montagu, fond de Private Equity basé à Londres, qui ne tient pas compte des besoins des patients et professionnels de santé du Luxembourg)
- Absence de maîtrise technologique des dispositifs mis en œuvre pour l'exécution de sa mission légale

Explications :

Il faut constater que l'Agence eSanté a choisi d'implémenter une solution étrangère qui la rend fortement dépendante à son prestataire extérieur (Maincare). L'expérience montre que l'Agence ne



peut pas agir en autarcie pour résoudre les problèmes techniques rencontrés. En outre, il s'avère que les interventions de Maincare sont rarement effectuées avec la rapidité requise. Ces interventions sont mêmes parfois effectuées à l'insu de l'Agence.

2. Solutions techniques obsolètes (absence de signature électronique)

L'agence eSanté propose des solutions techniques concernant les documents établis par les médecins **sans** signature électronique.

- La signature d'un acte par le médecin est une obligation juridique
- Sans signature, le risque de fraude est supporté par tous les utilisateurs des documents concernés, qui ne disposent pas de documents légalement valides
- L'agence eSanté ne tient pas compte des demandes des médecins de signer les documents qu'ils établissent

Explications :

Comme les concepts de protection des données et services liés à l'identité électronique sécurisée ont changé depuis l'entrée en vigueur de certaines réglementations européennes récentes (GDPR en 2016 et eIDAS en 2014 notamment), le concept du DSP se retrouve déphasé. Il est d'autant plus déphasé que le mode « opt-out » de l'ouverture des DSP reste bien entendu un souci constant pour aligner les contraintes du RGPD avec les pratiques du quotidien et de l'utilisation espérée du DSP par qui de droit. A ceci se rajoute que les conventions entre la CNS et l'AMMD prévoient explicitement une signature par les médecins (art 27 des conventions citées).

L'Agence ne veut pas reconnaître l'intérêt voire l'obligation légale de signer électroniquement les documents déposés dans le DSP. Dès lors, le document papier signé manuellement reste le seul original avec valeur probante et devra continuer à être généré et à être archivé.

Ceci est d'autant plus étonnant que le principe du remboursement accéléré déjà en place, ne pourrait être accepté par la CNS en l'absence de signature du mémoire d'honoraire acquitté. En effet, le « circuit fermé » ou « cercle de confiance » sur lequel repose le concept de l'Agence, ne suffisait pas à remplir les critères sur lesquels une CNS pourrait légitimement procéder à un remboursement d'un mémoire d'honoraire. Sous contrainte légale du Code civil luxembourgeois, celle-ci revendique une signature électronique pour procéder au remboursement accéléré des mémoires d'honoraires acquittés. Pour quelle raison crédible ou légale, le médecin qui consulte un DSP d'un patient, devrait lui se contenter de documents potentiellement tronqués et non valides ? Pour quelle raison crédible ou légale, ne faudrait-il pas le même niveau de sécurité pour les ordonnances, les certificats d'incapacité de travail ou les nombreux autres documents établis par les médecins et les médecins-dentistes ?

3. Mise en péril volontaire d'une solution créée par les médecins au détriment des citoyens

L'agence eSanté a gravement porté atteinte au fonctionnement de la solution développée par les médecins au bénéfice des patients

- Retards inopportuns de mise en production
- Exigences et demandes infondées et incessantes
- Décrédibilisation auprès de tiers



Explications :

Au cours des discussions avec l'Agence, celle-ci a régulièrement modifié ses prérequis techniques opposables. Ceci a engendré des frais de développement importants et des délais nuisibles au déploiement de la solution de l'AMMD.

A titre d'exemple, il faut citer que le Directeur général a procédé à la diffusion d'informations contradictoires. En date du 27 juillet 2021, l'AeS précise qu'elle ne fait pas obstacle à ce que la solution de l'AMMD puisse accéder au DSP. En date du 8 novembre, le Directeur écrit ceci : « (...) *Aucun transfert de données, à destination des services DSP ou ePrescription transitant par eAdministratif DHN et ce en dehors de ce qui avait été discuté et accepté le 10 juillet 2019, c'est à dire les identifiants des ordonnances permettant aux pharmacies et laboratoires d'analyse l'accès aux sources authentiques sur l'entrepôt Xds ePrescription, ne sera également accepté par l'Agence (...)* ».

En particulier, il faut souligner que l'Agence a d'abord suggéré que l'application mobile de l'AMMD pouvait accéder au DSP, ce que nous considérons comme plausible face au concept global présenté où chaque citoyen pourrait justement consulter et partager à qui de droit tous ses documents de santé. Malheureusement, l'Agence a ensuite changé son approche et elle a limité l'accès à un dossier dit « eDocuments », serveur de l'Agence sur lequel seraient stockés notamment les mémoires d'honoraire. D'ailleurs, l'AMMD a, à plusieurs reprises, demandé en quoi la base légale du dossier « eDocuments » pouvait être différente de celle du DSP. Nos demandes restent jusqu'à ce jour sans réponse.

A ceci se rajoute que le Directeur général s'est laissé aller à tenir des propos condescendants auprès de certains acteurs privés ou non du domaine de la santé ce qui a fortement nuit à la crédibilité de la solution de l'AMMD. Le Directeur général a délibérément écarté l'AMMD lors d'une présentation de l'Agence en matière d'e-prescription en date du 22 octobre dernier. De nombreux autres exemples pourraient être cités, soulignant l'obstruction affichée du Directeur général à ce projet.

4. Lourdeurs et inconvénients pour les patients et les professionnels de la santé

Les solutions de l'agence eSanté rendent incompréhensible et inefficace tout le processus de dématérialisation initié par les médecins au détriment des intérêts des patients.

- Refus de prendre en compte l'exigence d'intégrité des documents de santé, au risque des assurés
- Refus de prendre en compte les besoins exprimés par les professionnels de la santé, auteurs et responsables des documents de santé

Explications :

La solution en place pour les mémoires d'honoraires garantit l'intégrité par sa signature électronique.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en France (« CNIL ») déclare que « *Les fonctions de hachage permettent d'assurer l'intégrité des données. Les signatures numériques, en plus d'assurer l'intégrité, permettent de vérifier l'origine de l'information et son authenticité.* »

Ainsi à l'ouverture du PDF dans Adobe Reader chaque utilisateur est informé de la non-répudiation du document.

La non-répudiation est l'assurance que quelqu'un ne peut pas nier la validité de quelque chose. La non-répudiation est un concept juridique largement utilisé dans la sécurité de l'information et qui fait référence à un service qui fournit la preuve de l'origine des données et de l'intégrité des



données. En d'autres termes, la non-répudiation rend très difficile de nier avec succès l'origine d'un document ainsi que l'authenticité et l'intégrité de ce document. La signature numérique de la solution de l'AMMD offre la non-répudiation. Car il est crucial de s'assurer que la partie prescriptrice (le médecin ou le médecin-dentiste) du mémoire d'honoraire, de l'ordonnance ou du certificat d'incapacité de travail ne peut pas nier l'authenticité sur un document de par sa signature. Dans ce contexte, la non-répudiation signifie doit accepter l'authenticité de sa signature sur un document afin de vérifier l'authenticité de l'envoyeur. Or le DSP tel que conçu par l'Agence ne garantit pas la non-répudiation des documents y stockés.

La solution proposée par l'AMMD permettrait aux éditeurs de logiciels de médecine en ville de compléter leur solution avec un outil de signature électronique se basant sur l'identification électronique du médecin responsable et des délégués secrétaires et/ou assistants avec une gestion des droits respectifs. La solution, autorisée déjà aujourd'hui par l'Agence, permet d'alimenter le DSP avec les mémoires d'honoraires signées par le médecin ou son délégué. Par le refus de l'Agence d'utiliser ce même canal pour alimenter le DSP avec des ordonnances, certificats ou autres documents contenant des données sensibles rendrait obligatoire aux éditeurs de développer un mécanisme d'alimentation du DSP supplémentaire à la solution de l'AMMD.

5. Prises de décisions unilatérales

La direction de l'agence eSanté agit de façon unilatérale et passe en force contre les besoins des patients et des professionnels de santé.

- L'AMMD avait déjà alerté contre cette méthode en 2018
- Le dialogue est **rompu** avec l'AMMD
- L'agence eSanté met en péril la volonté politique

Explications :

En 2018, le Directeur général de l'Agence avait de sa propre initiative et à l'insu des membres du Conseil de gérance de l'Agence eSanté, procédé à l'ouverture illégale de 23000 DSP. L'AMMD avait sévèrement pointé du doigt cette action aussi étonnante qu'inacceptable. Le Président de l'Agence de l'époque a d'ailleurs rédigé un courrier de mise en garde au Directeur général. Cette action a certainement contribué à plomber nos relations mutuelles.

Les actions en cavalier seul se sont répétées malgré tout. Le Directeur général continue à envoyer des courriels aux médecins et aux médecins-dentistes sans aucune concertation préalable avec l'AMMD.

L'Accord politique que l'AMMD avait obtenu en 2020 avec les Ministres de tutelle a été progressivement érodé, puis carrément saboté.

6. Absence de perspective claire et d'anticipation

L'agence eSanté n'a aucune vision stratégique à moyen ou long terme.

- L'agence freine les développements qui pourraient placer le Luxembourg à l'avant-garde européenne en matière de dématérialisation dans le domaine de la santé
- L'agence n'anticipe pas les évolutions technologiques ni les problèmes posés par les solutions qu'elle soutient envers et contre tous
- L'agence n'a pas mis à jour son référentiel d'interopérabilité depuis 2014, malgré les évolutions technologiques importantes et le changement du contexte luxembourgeois et européen



Explications :

Le complément de solution digitale que l'AMMD a initié pourrait mettre notre petit pays à l'avant-garde de la transformation numérique du domaine de la santé. En effet, le principe d'intégrer un outil de signature électronique sur chaque poste de travail des médecins est vraiment innovant. Tous les pays européens nous envieraient pour une pareille solution intégrante qui, outre le fait qu'elle est totalement sécurisée, présente l'avantage de totalement respecter l'autonomie des patients.

L'Agence reste confinée dans son monde fermé sans tenir compte des lacunes du système qu'elle a mis en place. En effet, les résidents non assurés CNS sont exclus de la digitalisation nationale. En toute logique, le système du circuit fermé ne constitue pas une solution 100% digitale, étant donné que le support papier devra rester comme les documents numérisés du DSP ne sont pas des originaux.

L'AMMD a tout essayé pour remettre sur les rails une Agence échouée, mais malheureusement en vain. Elle s'obstine à radoter les mêmes messages cherchant à préserver une société commerciale française n'apportant pas les solutions nécessaires.

7. Défaillances de la gouvernance : doutes sérieux quant au respect de la législation sur les marchés publics

La gouvernance de l'agence eSanté est susceptible de la placer dans l'illégalité.

- Malgré le fait que l'agence eSanté n'ait rien produit par elle-même, aucune trace d'aucun marché public ni mise en concurrence ni publicité n'est trouvable (jusqu'au mois d'octobre 2021)
- Aucune transparence financière ni juridique

Explications :

L'Agence eSanté est un GIE qui remplit tous les critères pour être soumis à la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics.

Alors que d'aucuns reprochent à l'AMMD que sa solution serait illicitement financée par la CNS ou par l'Agence, il ne faut pas confondre mythe et réalité. Tout d'abord, une partie centrale de la solution de l'AMMD a été mise à disposition gratuitement à l'Agence, et elle est ouverte aux connexions privées d'autres fournisseurs. Aucun contrat financier ne lie la CNS ou l'Agence à cet outil eAdministrative. Contrairement aux reproches récurrents de certains, la solution de l'AMMD n'est pas tenue à une soumission de marché public. La solution de l'AMMD est financée par l'utilisation du e-connector par les médecins.

Par contre, l'Agence eSanté est bien tenue de respecter la loi sur les marchés publics. L'Agence est un organisme de droit public soumis à la loi sur les marchés publics. En s'intéressant de près au sujet, il semble que l'Agence eSanté n'a pas publié les soumissions sur les portails national et européen consultables. En tout état de cause, aucun appel d'offre national ni européen ne peut être trouvé avant octobre 2021.

La question se pose dès lors pourquoi l'Agence d'un côté attribue des contrats à des acteurs étrangers comme Maincare sans respecter toutes les obligations prescrites par la loi sur les marchés publics, en publiant, notamment un avis de marché et un avis d'attribution pour chaque contrat y soumis tout en boycottant clairement d'un autre côté la solution fonctionnelle proposée par un acteur luxembourgeois qui a le soutien de la très grande majorité des médecins établis à Luxembourg.

La question se pose dès lors si nous ne sommes pas en train d'assister à un transfert de technologie commis au détriment du Luxembourg et au profit d'une ou de plusieurs sociétés commerciales étrangères.



III. Conclusion

Les reproches faits par l'AMMD à l'encontre de la Direction de l'Agence eSanté sont graves mais fondés.

L'AMMD n'a jamais remis en doute la pertinence de l'Agence eSanté comme institution. Par contre, l'AMMD doit constater, qu'au bout de près de 10 ans d'existence, après l'engagement de montants impressionnants d'argent public, le résultat technique et conceptuel de l'Agence eSanté est finalement un échec.

La contribution de l'AMMD permet toutefois de pallier dès aujourd'hui ces déficits avec le développement d'une solution complète avec :

- Un **e-Connecteur** intégré avec le logiciel métier du médecin permettant la gestion du parc informatique et le transfert de documents numérisés et signés vers le dépôt national du citoyen ;
- Un **e-administrative**, sous contrôle de l'AeS, permettant d'organiser le flux sécurisé des informations entre tous les acteurs y compris les patients non assurés par la CNS ;
- Une **application mobile** qui est un canal de communication convivial permettant au patient ou au citoyen d'accéder et de déclencher les services proposés par les acteurs de son parcours de santé ;

Concrètement, cette solution permet de mettre le citoyen vraiment au cœur de la transformation numérique et via son application mobile. Concrètement, il pourra :

- prendre des RDV auprès de ses prestataires de soins ;
- recevoir et payer ses mémoires d'honoraires, de les envoyer à son assurance maladie ;
- recevoir ses détails de remboursement et de les transmettre à ses assurances complémentaires ;
- transférer son eCIT (certificat d'incapacité de travail) à son assurance maladie et à ses employeurs ;
- transmettre ses ordonnances médicales aux autres prestataires de soins et d'accéder à son DSP.

La volonté affichée depuis le début de cette initiative était que l'Etat ainsi que tous les acteurs du domaine de la santé s'associent à cette démarche. Force est à l'AMMD de constater qu'il n'en est rien, au plus grand préjudice des personnes directement concernées : les patients et les professionnels de santé.

Par la présente, l'AMMD confirme cette volonté.

Pour le conseil d'administration,

Dr Alain Schmit
Président

Dr Guillaume Steichen
Secrétaire général



SLP – VACCIN BIONTECH PFIZER ADAPTE AUX ENFANTS DE 5-11 ANS



Dr. Serge ALLARD

Président

4, allée Léopold Goebel
L-1635 LUXEMBOURG
Tél : 00352-449192
E-mail : allards@opt.lu

Dr Kerstin WAGNER-SEIFERT

Vice-présidente

2, rue Nicolas Petit
L-2326 Luxembourg
Tél : 00352 26459650
E-mail: kerstin.wagner@healthnet.lu

Dr Fernand PAULY

Secrétaire

CHL, 4 rue Barblé
L-1210 Luxembourg
Tél : 00352 44113203
E-mail : pauly.fernand@chl.lu

Dr Alex SCHULZE-BERGE

Trésorier

10 A Rue Alexis Heck
L-9242 Diekirch
Tél : 00352 24 55 85 55
E-mail : praxisschulzeberge@opt.lu

Luxembourg, le 6 décembre 2021

Madame Paulette LENERT

Ministre de la Santé
Allée Marconi - Villa Louvigny
L-2120 LUXEMBOURG

Madame la Ministre de la Santé,

Les pédiatres luxembourgeois sont satisfaits de disposer dès maintenant avec le vaccin Biontech Pfizer Comirnaty d'un vaccin adapté aux enfants et d'une arme pour mieux protéger **leurs patients de 5-11 ans contre la Covid19**. Ils soutiennent entièrement les recommandations du Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses (CSMI) pour l'utiliser dans un premier temps de façon prioritaire en faveur des enfants fragiles.

Ils sont confiants de disposer prochainement de données internationales sur de larges populations pour le proposer alors à tous les enfants de ce groupe d'âge. Leur position est parfaitement superposable à celle des sociétés pédiatriques des pays voisins.

En attendant, les pédiatres encouragent et saluent toute initiative visant à améliorer le taux de couverture vaccinale complète et des doses de « booster » des adultes. Nous refusons d'être plus longtemps témoins d'interruptions de scolarités, de mises en quarantaine et d'isolements provoqués, si délétères pour le psychisme et l'apprentissage des jeunes, en raison d'adultes non vaccinés.

La vague actuelle ne sera pas significativement influencée par la vaccination débutante des plus jeunes. Seul le déploiement massif de vaccinations complètes des adultes pourra protéger notre système de santé.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre de la Santé, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Dr Fernand Pauly

Secrétaire

Dr Serge Allard

Président

Copies

- M. Claude MEISCH, Ministre de l'Education Nationale
- M. Dr Jean-Claude SCHMIT, Directeur de la santé
- Mme Dr Françoise BERTHET, Directeur adjoint
- Mme Dr Thérèse STAUB, CSMI





Conférences médicales Formation Médicale Continue (FMC)

Recherche **NEW!**

Semestre d'hiver 2021/22

www.hopitauxschuman.lu



Lundi
8 novembre 2021

Hémodialyse à domicile : quels sont les bénéfices cliniques ? (F)
Prof. Eric Goffin, Chef de Clinique du Service de Néphrologie, Cliniques Universitaires Saint Luc (Bruxelles), Professeur Ordinaire à l'Université Catholique de Louvain (UCL)

Mercredi
24 novembre 2021

NTx 360 (project based on kidney transplant/telemedicine) (D) **NEW!**
Prof. Dr Mario Schiffer, Direktor der Medizinischen Klinik 4, Transplantationszentrum, Universitätsklinikum Erlangen & Prof. Dr med. Jochen Klucken, Full Professor and PEARL Chair of Digital Medicine, Luxembourg Centre for Systems Biomedicine, University of Luxembourg, Luxembourg Institute of Health (LIH)

Lundi
6 décembre 2021

Changement des critères d'allocation d'Eurotransplant - comment augmenter le nombre de transplantations face aux donneurs de reins avec critères étendus? (F)
Prof. Dr Martin Wissing, Chef de service du Département de Néphrologie et Transplantation, Universitair Ziekenhuis Brussel (UZB)

Lundi
10 janvier 2022

Approche biomimétique des traitements d'érosion-usures (F)
Dr Anne Longuet-Tuet (Bioteam Gil Tirlet, Paris)
en collaboration avec
les cabinets d'orthodontie Becker & Associés



Mercredi
26 janvier 2022

Investigating cognitive pain modulation using functional magnetic resonance imaging (E) **NEW!**
Dr Marian van der Meulen, Research scientist, Département Sciences comportementales et cognitives, Université du Luxembourg

Lundi
7 février 2022

La prise en charge des cancers de vessie en 2021, quelles nouveautés? (F)
Dr José Batista da Costa, Médecin spécialiste en urologie, Hôpitaux Robert Schuman (HRS), Luxembourg

Auditoire de l'hôpital Kirchberg - 19h00

Ouvert au public - Parking gratuit - Rafraîchissements offerts

Conférences en présentiel (A) ou en ligne (B):

- 1) rendez-vous sur: <https://www.hopitauxschuman.lu/fr/actualites/>
- 2) sélectionnez la conférence de votre choix
- 3) A) inscrivez-vous via le formulaire en ligne au bas de la page
ou
3) B) connectez-vous en cliquant sur le lien proposé
Académie médicale FHRS
conferences@hopitauxschuman.lu

Avec l'aimable collaboration de:





ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Alors que la médecine générale se fait fort depuis plusieurs années pour développer la médecine préventive, le Gouvernement tente de donner l'autorisation aux pharmaciens pour pouvoir vacciner la population.

Motion n° 1

Le corps médical et médico-dentaire estime que la politique en matière de prévention doit enfin être structurée, standardisée, dématérialisée et concrétisée.

Les mesures prises en matière de prévention, en particulier le volet de la vaccination, doivent rester des domaines réservés exclusivement à la médecine (médecine générale, dentaire, et pédiatrique).

Alors qu'une centralisation de la prise en charge des patients atteints de la COVID-19, proposée déjà en début de pandémie en 2020 par l'AMMD, n'est toujours pas envisagée, les établissements hospitaliers sont à nouveau forcés à déprogrammer des interventions importantes et nécessaires et donc à faire une sélection des patients souffrants.

Motion n° 2

Le corps médical et médico-dentaire revendique enfin des résultats concrets autour d'un concept d'hôpital de réserve, éventuellement militaire, tenant compte des besoins particuliers d'une infrastructure de crise dans un contexte pandémique

Alors que les urgences des établissements hospitaliers continuent à s'encombrer, ni les raisons ni les solutions ne sont réellement adressées.

Motion n° 3

Le corps médical et médico-dentaire demande que la promotion, la visibilité et l'accessibilité des soins primaires soient renforcées pour mieux guider tous les patients à l'endroit de leur meilleure prise en charge

Alors que les délais d'attente des patients sont le corollaire d'une pénurie pour un grand nombre de disciplines médicales, ni les causes ni les conséquences ne sont suffisamment prises en compte.

Motion n° 4

Le corps médical et médico-dentaire revendique le développement d'une offre extrahospitalière cohérente au bénéfice des patients et de l'attractivité de la profession médicale

Alors que la Loi hospitalière du 17 mars 2018 rend légalement obligatoire les gardes ou les astreintes des médecins hospitaliers, les discussions pour indemniser les médecins n'ont toujours pas abouti.

Motion n°5

Le corps médical et médico-dentaire revendique une indemnisation sans retard de toutes les lignes de garde et d'astreinte opérationnelles depuis le 1er avril 2018





AMMD – AG 2021 - MOTIONS RETENUES

Alors que le mécanisme de négociation de la lettre clé définie dans le CSS n'est déjà pas favorable au corps médical et médico-dentaire, la CNS a outrepassé le cadre légal défini et imposé sa propre loi.

Motion n°6

Le corps médical et médico-dentaire dénonce toute tentative de chantage de la part de la CNS et se réserve tous les moyens légaux pour se défendre

Alors que l'AMMD tente de pallier les carences de l'Agence eSanté, son projet digital est sournoisement saboté, au détriment des patients et du corps médical et médico-dentaire.

Motion n°7

Le corps médical et médico-dentaire dénonce les dysfonctionnements et la mauvaise volonté de l'Agence eSanté ; toute collaboration future avec l'Agence eSanté présuppose une réforme de sa gouvernance et l'écoute de la voix des médecins et des médecins-dentistes pour faire enfin avancer la digitalisation dans le domaine de la santé qui traîne depuis tant d'années

Alors que le financement du secteur extrahospitalier est déficient ou inexistant, une perspective concrète n'est toujours pas en vue.

Motion n°8

Le corps médical et médico-dentaire est convaincu qu'une meilleure complémentarité du secteur hospitalier et du secteur extrahospitalier sera la clé, non seulement pour améliorer l'accès et la qualité des prestations médicales au bénéfice des patients, mais aussi pour augmenter l'efficacité du financement du système de santé et de la sécurité sociale

Alors que le Gesondheitsdësch avait été lancé pour débattre de tous ces enjeux majeurs du système de santé, les discussions n'avancent guère et l'implication de l'AMMD est insuffisante.

Motion n°9

Le corps médical et médico-dentaire revendique d'urgence des discussions constructives et consistantes, avec les acteurs légitimes, autour de l'avenir des soins de patient et du système de santé en général, qui devront être suivis de mesures concrètes et cohérentes avec une pérennisation de leur financement.

En attendant une réaction adéquate à ses exigences, l'AMMD va envisager une série d'actions syndicales, sur une période indéfinie.

En particulier, des réflexions quant au conventionnement obligatoire doivent être engagées.



CMD – NOUVELLE COMPOSITION DU CA

CERCLE DES MEDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : (352) 44 40 33-1

Fax : (352) 45 83 49

Luxembourg, le 14 décembre 2021

Dr SCHMIT Alain

Président

Dr STEICHEN Guillaume

Secrétaire Général

Dr WILMES Philippe

Vice-Président

Association des Médecins et Médecins-Dentistes

29 rue de Vianden
L-2680 LUXEMBOURG

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Vice-Président,
Chers confrères,

Suite à la réunion du jeudi 09 décembre 2021, nous avons l'honneur de vous communiquer ci-après la nouvelle composition du Conseil d'administration du Cercle des Médecins-Dentistes (CMD) :

Président : Dr AHLBORN Carlo

Vice-Président : Dr MARX Philippe

Secrétaire : Dr ROSCH Pol

Secrétaire adjoint : Dr ELZ Laurent

Trésorière : Dr PEFFER Peggy

Membres: Dr KIRCHEN Michèle
Dr LEY Isabelle
Dr MOUSEL Claude
Dr REULAND Michelle
Dr SCHOOS Jean-Michel
Dr SCHOTT Christophe

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Vice-Président, chers confrères, à l'expression de nos salutations confraternelles.

Pour le conseil d'administration,

Dr Carlo Ahlborn
Président

Dr Pol Rosch
Secrétaire

Dr Philippe Marx
Vice-Président





AMMD – FELICITATIONS A LA NOUVELLE COMPOSITION DU CMD



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1
Fax : 45 83 49

Réf.: S-25410/22/e

Luxembourg, le 10 janvier 2022

**Monsieur le Docteur
AHLBORN Carlo
Président du Cercle
des Médecins-Dentistes**

17 rue des Bains
L-1212 LUXEMBOURG

Monsieur le Président et cher confrère,

Le conseil d'administration de notre association a l'honneur d'accuser réception de votre honorée lettre du 14 décembre dernier par laquelle vous lui communiquez la composition du nouveau Conseil d'administration du Cercle des Médecins-Dentistes suite à la réunion du jeudi 09 décembre 2021.

Notre conseil d'administration transmet ses plus vives félicitations au président, ainsi qu'à tous les membres du Conseil d'administration. Il leur souhaite succès et satisfaction dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Il tient à vous assurer de sa bonne collaboration.

Veillez accepter, Monsieur le Président et cher confrère, l'expression de ses sentiments confraternels.

Pour le conseil d'administration,

Dr Alain Schmit
Président

Dr Guillaume Steichen
Secrétaire Général

Dr Philippe Wilmes
Vice-Président

Copie de la présente est adressée, pour information, au secrétaire du Conseil d'administration, le Dr Pol Rosch





CERCLE DES MÉDECINS
**ANESTHÉSISTES -
RÉANIMATEURS**
DU GRAND-DUCHÉ DE
LUXEMBOURG



29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1
Fax : 45 83 49

info@cmarl.lu

Luxembourg, le 23 décembre 2021

Le Sars-Cov-2 tue ! Il faut agir !

Le Cercle des Médecins Anesthésistes-Réanimateurs du Grand-Duché de Luxembourg (CMARL), regroupe les médecins anesthésistes-réanimateurs du pays travaillant dans les hôpitaux et plus particulièrement aux Soins Intensifs et Blocs Opératoires.

La pandémie du Sars-Cov-2 fait vivre une époque difficile pour toute la population, soignante et non-soignante.

L'obligation vaccinale sectorielle demandée par la FHL est une bonne initiative, mais elle est, à notre sens, insuffisante pour affronter la vague Omicron. L'hôpital n'est pas la source d'infection par le Sars-Cov-2. Le virus est présent partout avec une virulence accrue pour le variant Omicron et pour ceux qui potentiellement pourraient encore apparaître.

Il faut protéger toute la population et par conséquent, le CMARL demande au Gouvernement d'instaurer une vaccination obligatoire sans conditions pour tout le monde : les résidents, les travailleurs frontaliers, et toute personne circulant sur le territoire du Luxembourg.

Après bientôt deux ans de pandémie, et un an après le début de la campagne de vaccination au Luxembourg, nous devons malheureusement constater que le taux de vaccination est insuffisant pour affronter avec sérénité le(s) nouveau(x) variant(s).

Nous appelons solennellement à une protection maximale de la population par la vaccination, le portage du masque, l'hygiène des mains et les tests rapides pour TOUS. Ce sera la combinaison de ces actions qui nous sortira de la pandémie.

La poliomyélite, la diphtérie, la variole ont été éradiquées de nos régions grâce à la vaccination obligatoire.

Nous prenons nos responsabilités au quotidien, à vous de prendre les vôtres.

Le Conseil d' Administration





ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Luxembourg, le 28 décembre 2021

Chers membres,

La Direction de la Santé et le CGDIS nous ont signalé une recrudescence d'appels au 112 de la part de patients qui souhaitent avoir des renseignements sur le COVID-19. Certains patients semblent être faussement aiguillés par leur médecin ou le secrétariat médical de leur médecin.

La Direction de la Santé nous demande de vous rappeler ainsi qu'à votre secrétariat que le **112** est le numéro d'appel pour les services de secours et pour les **cas d'urgence** uniquement.

Pour toute demande de renseignement générale concernant le COVID-19, nous vous prions de renvoyer vos patients **vers le site internet officiel du Gouvernement** <https://covid19.public.lu/fr.html>.

De nombreuses informations y sont disponibles en plusieurs langues.

La Hotline reste appelable pour toute question spécifique au **tél. +352 247-655 33**.

Une demande écrite peut également être adressée via le formulaire de contact du site <https://covid19.public.lu/fr/support/contact.html>.

Merci pour votre compréhension.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

Meilleures salutations,

Le secrétariat

Association des médecins et médecins-dentistes





AMMD – NEGOCIATIONS TARIFAIRES CONCERNANT LA LETTRE CLE DES MEDECINS-DENTISTES



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Réf.: S-25393/21/A/f

Luxembourg, le 29 décembre 2021

Chères consœurs,
Chers confrères,

Comme annoncé lors des assemblées générales ordinaires du CMD et de l'AMMD, nous avons le plaisir de vous présenter le résultat des négociations tarifaires concernant l'adaptation de la lettre-clé des **médecins-dentistes**.

Les négociations ont abouti à un accord d'une **augmentation de 2,82% de la valeur de la lettre-clé des actes et services médico-dentaires pour les exercices 2021 et 2022**.

Cette majoration correspond au maximum légalement possible compte tenu de l'évolution du salaire moyen cotisable.

Pour compenser la mise en application tardive de cette mesure, la nouvelle valeur de la lettre-clé est augmentée du facteur de rattrapage 1,02693 durant l'année 2022.

En conséquence, la valeur de la lettre-clé des médecins-dentistes est **fixée à 5,7894 à l'indice de 855,62, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022**.

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, la valeur de la lettre-clé sera ramenée à la valeur négociée de 2,82 %, c'est-à-dire à la valeur de 0,65889 au nombre cent de l'indice pondéré du coût de la vie au 1er janvier 1948. Ces adaptations sont indépendantes d'une éventuelle tranche indiciaire durant la période 2022-23.

Vous êtes donc invités à procéder aux modifications citées de la valeur de la lettre-clé dans **votre logiciel informatique**.

Dès publication, nous vous enverrons un exemplaire de la nouvelle version de la nomenclature des actes et services médico-dentaires sous format PDF. Celle-ci sera également publiée sous le lien suivant : <https://cns.public.lu/fr/legislations.html>

Nous vous souhaitons une heureuse nouvelle année 2022 et vous prions d'agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos salutations confraternelles.

Pour le conseil d'administration,

Dr Alain Schmit
Président AMMD

Dr Carlo Ahlborn
1^{er} Vice-Président et Trésorier AMMD
Président CMD





ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

(K)ein Covid-Krankenhaus für Luxemburg?



Nach offiziellen Zahlen verfügt Luxemburg über 160 Intensiv-Betten. Auf 100 000 Einwohner gerechnet sind das deutlich weniger als beispielsweise in Deutschland. Foto: dpa

ANALYSE & MEINUNG / DR. ALAIN SCHMIT *

Seit nunmehr fast zwei Jahren hat ein schnell mutierendes, hoch ansteckendes und durchaus gefährliches Virus die Welt fest im Griff. Insbesondere Menschen mit bestimmten Risikoprofilen zählen zu den gefährdeten Personengruppen. In seltenen Fällen entwickeln aber auch scheinbar gesunde Menschen schwere und bisweilen tödliche Krankheitsverläufe. Eine wirksame Therapie ist bei schlimmer Ausprägung der Krankheit bis dato nicht verfügbar. Mehr als fünf Millionen Tote sind mittlerweile weltweit zu beklagen. In Luxemburg sind offiziellen Angaben zufolge mehr als 900 Personen an den Folgen einer SARS-CoV-2-Infektion verstorben. Etliche Überlebende kämpfen mit Spätfolgen dieser neuen, komplexen und heimtückischen Krankheit.

Die neuartigen Impfstoffe, die seit einem Jahr zugelassen sind, stellen einen Meilenstein der Forschung und einen entscheidenden Beitrag in der Bekämpfung der Pandemie dar. Allerdings führen sie leider nicht zu einer dauerhaften Immunität der Geimpften. Neue, unberechenbare Mutationen wie die Omikron-Variante dämpfen die aufgekeimte Hoffnung auf einen anhaltenden Schutz. Die Wissenschaft steht vor einer Daueraufgabe mit immer neuen Herausforderungen. Hinzu kommt, dass ein nicht unerheblicher Teil der Bevölkerung einer Impfung noch immer mehr oder weniger skeptisch gegenübersteht, was die Wahrscheinlichkeit weiterer Infektionswellen befeuert und die Gefahr einer Überlastung des Krankenhauswesens unterstreicht. Seit Beginn der Pandemie sind wir im Krieg gegen das Virus. Somit ist nicht nur die Wissenschaft gefordert. Die Politik ist es auch.

Luxemburg zählt nur etwa 650 000 Einwohner und verfügt über vier Krankenhäuser, 80 Anästhesisten und eine nicht genau bekannte Anzahl von allgemeinen und spezialisierten Pflegekräften auf den Intensivstationen. Die Zahl der verfügbaren Narkosegeräte beträgt etwa 250 bei lediglich offiziell 160 angegebenen Intensivbetten. Das entspricht laut OECD ca. 25 Betten pro





100 000 Einwohner. Zum Vergleich verfügt Deutschland über 38 Intensivbetten pro 100 000 Einwohner. Und trotzdem wird in Deutschland Alarm geschlagen.

Begrenzte Ressourcen

Als sehr kleines Land mit sehr begrenzten Ressourcen riskieren wir mit unserem Gesundheitswesen viel rascher in eine ernste Notlage zu geraten als unsere europäischen Nachbarn. Der entscheidende Unterschied des kleinen Luxemburgs gegenüber anderen Ländern sind die mangelnden Reservekapazitäten. Im Falle eines gesteigerten Bedarfs an Intensivbetten können wir nicht, wie in Deutschland kürzlich geschehen, Patienten vom Süden des Landes in den Norden ausfliegen. Dass wir die Pandemie bis jetzt trotzdem ohne echte Überforderung der Krankenhausstrukturen gemeistert haben, hat vielschichtige Gründe. Neben dem entschiedenen Einsatz von Pflegekräften und Ärzten und den starken gesellschaftlichen Einschränkungen gehört auch eine nicht unerhebliche Portion Glück dazu. Wir sollten uns daher nicht auf den Lorbeeren der Vergangenheit ausruhen, sondern angesichts unserer bescheidenen Ressourcen die notwendigen und möglichen Vorsichtsmaßnahmen endlich treffen.

Zum Umgang mit Krisensituationen kann man aus Militärstrategien wichtige Lehren für das zivile Umfeld ableiten. Im Rahmen der Herstellung einer Verteidigungsbereitschaft für den Angriffsfall ist ein elementares Vorsorgeziel der Militärplanung die Schaffung einer effizienten Logistikkette im Zusammenspiel mit personellen, materiellen sowie infrastrukturellen Reservekapazitäten. In Luxemburg verfügen wir heute leider nicht über eine solche Reserveversorgung, trotz jahrelanger unausgeglichener Teilüberlegungen zu einem möglichen Militär- oder Krisenkrankenhaus.

Bereits im April 2020 wurde eine zentralisierte Versorgung von Covid-Patienten in einer speziell hierfür vorgesehenen Infrastruktur vorgeschlagen. Die Sinnhaftigkeit eines solchen Covid-Krankenhauses kann heute nicht mehr ernsthaft bestritten werden, insbesondere nicht in unserem kleinen Land. Der Vorschlag wurde allerdings im Juni 2020 vonseiten des Gesundheitsministeriums vorschnell abgelehnt, mit dem vorgeschobenen Argument, es stünde zum Betreiben einer zusätzlichen Infrastruktur nicht genügend Personal zur Verfügung. Noch kürzlich hat die Gesundheitsministerin diese nicht belegte Behauptung wiederholt. Der nachdrücklichen Bitte damals, ein solches Szenario zumindest in Betracht zu ziehen und von Fachleuten analysieren zu lassen, wurde von verantwortlicher Seite bis heute leider nicht stattgegeben.

Fehlentscheidung

Diese Fehlentscheidung beruht auf mehreren Denkfehlern. Die Krankenhausstrukturen sind in der Tat nicht anhand einer stringenten Effizienzlogik im militärischen Sinne geführt. Im Gegenteil. Pflegekräfte werden angehalten, oftmals wertvolle Zeit mit nicht immer notwendigen Aufgaben zu verbringen. Wird der laufende bürokratische Aufwand im Krankenhauswesen als gegeben hingenommen, entsteht die erste Fehleinschätzung.

Des Weiteren führt eine Zusammenlegung von Covid-Patienten in einer für sie bestimmten Struktur nicht zu einem gesteigerten Personalbedarf im Vergleich zur gleichen Aktivität in vier Krankenhäusern, sondern zu einer Effizienzverbesserung. Durch klügeres Einsetzen von Ärzten und Pflegern ist in der Tat eine Reduzierung von Material und Personal zur Sicherung dieser Aktivität zu erwarten. Nur so könnten wir die noch verpackten Narkosegeräte bei Bedarf auch wirklich betreiben.

Die Isolierung des Covid-Patientenflusses in einer Struktur, und folglich die Abnahme von Kollisionen zwischen Covid- und Nicht-Covid-Patienten in den verschiedenen Stations- und Funktionsbereichen der Krankenhäuser ist von entscheidendem Vorteil bei der Organisation der Gesamtversorgung in den Krankenhäusern. Unbestreitbare Skaleneffekte führen somit zu einem verbesserten Angebot der stationären Versorgung nicht nur von Covid-Patienten, sondern auch



von Nicht-Covid-Patienten, die in den Krankenhäusern weiterhin ein Maximum an Gesundheitsleistungen bekommen können. Im Zusammenhang mit der Effizienzanalyse ist es also falsch, die Arbeitslast der einzelnen Pflegekräfte, insbesondere in Bezug auf pflegefremde, bürokratische Tätigkeiten, nicht zu hinterfragen, beziehungsweise nicht hinterfragen zu wollen. Man dreht sich gewollt im Kreis.

In einer solchen Analyse sollten auch arbeitsteilige Schritte in einer Intensivstation untersucht und neu bewertet werden. Im internationalen Vergleich steht Luxemburg in Bezug auf die Zahl der Ärzte in der Tat schlecht da. Die Anzahl der gesamten Pflegekräfte ist im selben Vergleich allerdings hoch. In einer Notlage könnten sich Anästhesisten von anderen Ärzten in einer zentralen Struktur helfen lassen. Das gilt auch für das Intensivpflegepersonal. Besonders in einer Phase der offensichtlichen Ermüdung des medizinischen wie des Pflegepersonals sollte dringend auf eine Vereinfachung ihrer hoch spezialisierten Arbeit geachtet werden.

Fehlende Analyse, fehlender Wille

Eine nennenswerte Analyse, geschweige denn eine fundierte Bewertung dieser wichtigen Fragen liegt somit leider nicht vor. Sie war nicht erwünscht und eine auf Daten basierende Diskussion wurde verhindert.

Warum also wurde eine dem gesunden Menschenverstand einleuchtende Idee dennoch verworfen? Es besteht zum einen der Verdacht, dass Krankenhausträger verhindern wollten, selber zum Covid-Krankenhaus bestimmt zu werden. Zum anderen bestand bei den Krankenhäusern kein Wille, sich in die Karten der Personalverteilung schauen zu lassen. Und zwar nicht, weil sie einer neuen Struktur grundsätzlich skeptisch gegenüberstanden, sondern aus wohlbegründeten Bedenken, eine Offenlegung ihres Personaleinsatzes könnte sich nachteilig auf eine spätere Zustellung des Personalschlüssels durch die Gesundheitskasse auswirken. Infolgedessen wurde eine faktenbezogene Detailanalyse des Ist-Zustands und folglich eine breitere Aufstellung der Krankenhausversorgung verhindert. Eine vorausschauende Planung von Reservekapazitäten wurde als strategisches Ziel verpasst.

Es muss heute erlaubt sein, klar und deutlich zu hinterfragen, warum die angeführten Analysen nicht durchgeführt wurden. Eine Offenlegung der verfügbaren Personaldecke, insbesondere des Pflege- und Intensivpflegepersonals, in und außerhalb der Krankenhäuser, ist dringend erforderlich. Der bürokratische Aufwand vom Pflegepersonal muss drastisch reduziert werden.

Eine verantwortliche Gesundheitspolitik muss sicherstellen, alles Mögliche zu unternehmen, um die erneut anstehende Gefahr einer überlasteten Krankenhausversorgung durch die Omikron-Variante zu verhindern.

Doch es geht um mehr als nur um Omikron. Weitere gefährliche Mutationen des SARS-CoV-2 oder neue Viren können in Zukunft nicht ausgeschlossen werden. Die Schaffung einer effizienten Reserveinfrastruktur im Gesundheitswesen ist eine notwendige und dringende Vorsorgemaßnahme im Interesse der Bevölkerung in unserem hochvulnerablen Kleinstland. Sie könnte zudem den Kern eines tragfähigen Konzeptes eines zukünftigen Militärkrankenhauses bilden, beflügelt durch bereitstehende finanzielle Mittel unseres NATO-Budgets.



Le 02 janvier 2022



ALEM

Association Luxembourgeoise
des Etudiants en Médecine

c/o Adrien Ries
35, rue de Greisch
L-7480 Tuntange

www.alem.lu
contact@alem.lu

Mercredi, le 29 décembre 2021 - Maison du Savoir, Campus Belval de l'Université du Luxembourg

Après une année chargée mais réussie, l'Association Luxembourgeoise des Étudiants en Médecine a.s.b.l. (ALEM) a invité mercredi le 29 décembre à son assemblée générale ordinaire à Belval afin de faire passer l'année 2021 en revue et d'élire un nouveau comité pour l'année 2022.

Dans la présence de nombreux invités, dont des représentants du Ministère de la Santé, de l'Université du Luxembourg, du Collège Médical, de l'Association Luxembourgeoise des Médecins en voie de spécialisation, de l'Association des Médecins et Médecins Dentistes, du Centre Hospitalier du Nord et des Hôpitaux Robert Schuman, la présidente Julie Zangarini a remercié tous les invités et membres présents pour leur participation. A la fin de l'assemblée générale, les membres de l'ALEM ont élu comme nouvelle présidente pour l'année 2022 Anne Eyschen, étant en 4e année d'études de médecine à l'université de Freiburg.

2021 – Une année riche en activités et événements pour l'ALEM

En 2021, de nombreuses entrevues ont été tenues avec des acteurs du système de santé luxembourgeois par notre équipe des **relations externes**. On a eu des entretiens avec l'Association des Médecins et Médecins Dentistes du Grand-Duché du Luxembourg (AMMD), l'Association Nationale des Infirmiers et Infirmières du Luxembourg (ANIL), l'Association Luxembourgeoise des Médecins en voie de spécialisation (ALMEVS), des conseils administratifs de certains hôpitaux luxembourgeois, l'Université du Luxembourg ainsi que le Ministère de la Santé. D'autant plus, on a été invité dans la chambre des Députés afin de présenter les difficultés face au retour au Luxembourg après nos études à l'étranger.

Le « **Standing Committee on Medical Education (SCOME)** », dirigé par Isabelle Moreira, était présent aux journées d'information d'études de six lycées, à la journée de rencontre et à la foire de l'étudiant afin de renseigner les élèves sur les études de médecine et de répondre à leurs questions. On avait également l'occasion de témoigner la présentation du nouveau programme de Bachelor en médecine à l'université du Luxembourg et de présenter les différentes places disponibles à l'étranger aux étudiants de la première année à l'université du Luxembourg.

Le « **Standing Committee on Public Health (SCOPH)** », dirigé par Katrin Frisch, organisait une campagne de vaccination sur nos réseaux sociaux qui se déroulait de mi-mars au mi-avril. Il s'agissait de 7 posts et de 2 vidéos visageant à expliquer les vaccinations contre le Covid-19. Notre campagne a atteint plus de 125.000 personnes. D'autant plus, le SCOPH rédigeait plu-



ALEM – ASSEMBLEE GENERALE DU 29/12/2021 - BILAN DE L'ANNEE 2021

sieurs articles lors des « Awareness days », entre autres sur le sujet du cancer de la peau et de la « world immunization week ».

Le « **Standing Committee on Sexual and Reproductive Health and Rights including HIV & AIDS (SCORA)** », dirigé par Liv Espen, a collaboré avec le Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (CESAS) dans le cadre d'une campagne sur la contraception qui sera publiée début 2022 sur mengverhuetung.lu. De plus, le SCORA a composé la campagne « STD Awareness Week » sur nos réseaux sociaux pour informer sur les maladies vénériennes.

L'ALEM comptait 8 **SWG**s (small working groups) actives, dans lesquelles un certain nombre de membres de l'ALEM travaillaient ensemble sur des sujets spécifiques. La **SWG SCOPE**, dirigée par Nahalie Schmitz, s'occupait des stages organisés par l'IFMSA (Internal Federation of Medical Students' Associations). La **SWG Ersti**, dirigée par Catherine Klein, s'occupait des étudiants en médecine ayant commencé leur première année de médecine au Luxembourg. La **SWG Online Events**, dirigée par Yanick Hoffmann et Nathalie Schmitz, a organisé un pubquiz et un « Facharztduell » pour nos membres. Ces deux événements ont été réalisés en ligne. La **SWG Mental Health**, dirigée par Jules Foxius et Tonie Pescatore, a rédigé en collaboration avec l'Association Luxembourgeoise des Étudiants en Psychologie (ALEP) d'une part des posts d'information sur des maladies mentales publiés sur nos réseaux sociaux et d'autre part un webinar sur les répercussions de la pandémie par rapport à la santé mentale. La **SWG Relations Externes**, dirigée par Sophie Hansen, a informé les membres intéressés au sujet des relations externes sur les projets et entrevues qui se déroulaient au cours de l'année avec les différents acteurs du système de santé. La **SWG Newsletter**, dirigée par Maë Hamen Saieg, rédigeait 8 newsletters afin d'informer nos membres sur les activités et projets de l'ALEM. La **SWG Logo et Corporate Identity**, dirigée par Julie Zangarini, a réussi de moderniser le logo et la corporate identity de l'ALEM. On utilise cette opportunité pour remercier Mme Lisa Friederes, la graphiste qui a conçu le nouveau logo. La **SWG Bluttspend**, dirigée par Anne Eyschen, organisait un intercerclé du 14 mai au 14 juin afin d'animer les étudiants des différents cercles luxembourgeois de participer au don de sang.

L'ALEM organisait le deuxième octobre une deuxième édition du « **Dag vum Lëtzebuenger Gesondheets-system** », un congrès visant à informer les étudiants en médecine et médecins en voie de spécialisation sur le système de santé du Luxembourg. On a pu accueillir environ 150 participants et de nombreux invités, entre eux la Ministre de la Santé Mme Paulette Lenert et d'autres représentants du ministère de la santé ainsi que des représentants de l'université, de plusieurs hôpitaux luxembourgeois, des cercles des spécialisations médicales, de l'AMMD, de l'ALMEVS, du collège médical et de différentes associations paramédicales.

Au **plan international**, l'ALEM était présente à trois meetings de l'IFMSA (International Federation of Medical Students' Associations) afin d'y représenter le Luxembourg. Le March Meeting et le European Regional Meeting se déroulaient complètement en ligne, tandis que l'August Meeting a été réalisé en mode hybride avec une de nos membres qui pouvait participer en présentiel au Panama. D'autant plus, nous avons pu accueillir six étudiantes en médecine humaine étrangères au mois d'août, pour lesquelles on a organisé des stages médicaux au Luxembourg. Deux membres de l'ALEM pouvaient effectuer, grâce à ce programme, des stages médicaux dans d'autres pays tout autour du monde.



ALEM – ASSEMBLEE GENERALE DU 29/12/2021 - BILAN DE L'ANNEE 2021

Projets pour l'année 2021

Comme les années précédentes, l'ALEM organisera à nouveau de nombreux événements pour ses membres. Dépendant de la situation pandémique, on espère pouvoir organiser une 5e édition du « Training Day » et de nombreuses cliniques de nounours. De nouvelles éditions du « Facharztduell » seront offerts aux membres de l'ALEM. D'autant plus, l'organisation d'une 3e édition du « Dag vum Lëtzebuerger Gesondheetssystem » est envisagée. Comme l'année précédente, l'ALEM sera présente aux journées d'information d'études des différents lycées ainsi qu'à la Foire de l'Étudiant afin de renseigner sur les études en médecine. Concernant le domaine de la santé sexuelle, on vise à continuer nos travaux avec le CESAS.

Au plan international, l'ALEM enverra des délégations aux meetings de l'IFMSA et continuera à renforcer l'échange professionnel SCOPE. L'ALEM compte accueillir des étudiants étrangers en 2022 au Luxembourg et envoyer des étudiants luxembourgeois à l'étranger pour effectuer des stages.

Au niveau des relations externes, l'ALEM vise à tenir des entrevues avec les différents acteurs du système de santé. La pénurie des médecins au Luxembourg est un des sujets qu'il faudra discuter afin de maintenir un marché d'emploi intéressant dans le futur et de garantir une formation de haute qualité aux jeunes médecins. Une des solutions que nous voulons aborder sera le programme de master en médecine au Luxembourg pour mettre à disposition la possibilité de finir les études en médecine au Luxembourg.



Dans le cadre de la formation « Assistance dentaire »



Initiativ Rëm Schaffen a.s.b.l.

Nous recherchons des médecins-dentistes

disposés à devenir patrons de stages (2 jours d'observation) pour nos **candidat(e)s à notre prochaine formation "assistance dentaire"**.

La formation "assistance dentaire" est organisée par l'institut de formation Initiativ Rëm Schaffen asbl, en collaboration avec l'Agence pour le développement de l'emploi. Elle comprend 270 heures de cours théoriques.

En amont de la formation théorique qui commencera le 19 avril, il nous importe de donner la possibilité aux candidates intéressées de passer **2 jours de stage** d'observation dans un cabinet dentaire.

Ceci leur permettra de se faire une première idée des tâches en assistance dentaire (secrétariat, préparation du matériel et du fauteuil, assistance, stérilisation...), avant d'entamer cette formation qui sera clôturée par un stage pratique de 160 heures, à effectuer à partir du 20 juin.

L'évaluation du stage d'observation par le dentiste est le dernier élément important dans le cadre de notre processus de sélection des 16 candidates retenues.

Si vous avez la possibilité d'accueillir une candidate intéressée dans votre cabinet, n'hésitez pas à nous contacter. Le stage d'observation est à effectuer de préférence entre le 7 et le 31 mars.

Filbig Marceline (IRS) : esch@remschaffen.lu tél : 53 23 78
Wagener Véronique (ADEM) : veronique.wagener@adem.etat.lu tél : 2476 5468

Merci pour votre soutien à notre projet de formation.



ALEM – NOUVEAU COMITE ET MEMBRES ASSISTANTS

L'ALEM Team 2022

L'ALEM Team 2022 se compose du comité et des membres assistants:

Le comité:

Fonction	Nom	Adresse E-Mail
Présidente	Anne EYSCHEN	president@alem.lu
Vice-présidente chargée des affaires internes	Liv ESPEN	vpia@alem.lu
Vice-présidente chargée des relations externes et de la communication	Katrin FRISCH	vperc@alem.lu
Vice-présidente chargée des affaires internationales	Magali WAGNER	vpi@alem.lu
Secrétaire générale	Catherine KLEIN	secretaire@alem.lu
Trésorière	Julie ZANGARINI	tresorier@alem.lu
Responsable Events	Melanie LUX	events@alem.lu
Responsable Éducation médicale (SCOME)	Marine DE WAHA	nome@alem.lu
Responsable Échange professionnel (SCOPE)	Maë HAMEN SAIEG	neo@alem.lu
Responsable Santé publique (SCOPH)	Alexander FRAMBACH	npo@alem.lu
Responsable Santé sexuelle et affective (SCORA)	Yannick MERTENS	nora@alem.lu

Les membres assistants (MA) et consultants (MC):

Fonction	Nom	Adresse E-Mail
MA International Relations	Julie WEYLAND	julie.weyland@alem.lu
MA NEO	Sven OLY	sven.oly@alem.lu
MA Relations Externes	Mike FABER	mike.faber@alem.lu
MA Relations Externes	Sophie HANSEN	sophie.hansen@alem.lu
MC France	Isabelle MORERIA MACHADO	mc.france@alem.lu
MC Belgique	Jaques WERER	mc.belgique@alem.lu
MC Allemagne	Clara VAN WYMERSCH	mc.allemagne@alem.lu
MC Luxembourg	Mélinda BARROSO	mc.luxembourg@alem.lu
MC Autriche	Valérie LAVANDIER	mc.autriche@alem.lu
MA SCOPH	Chloé DELLI ZOTTI	chloe.dellizotti@alem.lu
MA SCOPH	Clara JÄGER	clara.jaeger@alem.lu
MA Sponsoring	Henri WIRTH	sponsoring@alem.lu



AMMD – FELICITATIONS A LA NOUVELLE COMPOSITION DU CA DE L'ALEM



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Réf. : S-25413/22/e

Luxembourg, le 17 janvier 2022

Madame EYSCHEN Anne
Présidente de l'Association Luxembourgeoise
des Etudiants en Médecine (ALEM)
c/o Mr Adrien RIES

35 rue de Greisch
L-7480 TUNTANGE

Madame la Présidente,

Le conseil d'administration de notre association à l'honneur d'accuser réception de votre courriel du 02 janvier dernier par lequel vous lui communiquez la composition du nouveau Comité de l'Association Luxembourgeoise des Etudiants en Médecine (ALEM) suite à l'Assemblée générale du 29 décembre 2021.

Notre conseil d'administration transmet ses plus vives félicitations à la présidente, ainsi qu'à tous les membres du Comité. Il leur souhaite succès et satisfaction dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Il tient à vous assurer de sa bonne collaboration.

Veillez accepter, Madame la Présidente, l'expression de ses sentiments confraternels.

Pour le conseil d'administration,

Dr Alain Schmit
Président

Dr Guillaume Steichen
Secrétaire Général

Dr Carlo Ahlborn
*1^{er} Vice-Président
et Trésorier*
*Président du Cercle
des Médecins-Dentistes*

Copie de la présente est adressée, pour information, à la secrétaire du Comité, Mme Catherine Klein



Le Centre de Réhabilitation du Château de Colpach assure la réhabilitation post-oncologique et la réhabilitation physique. Il propose une prise en charge de haut niveau et permet, grâce à des programmes personnalisés, une récupération optimale des performances fonctionnelles, une meilleure autonomie et une amélioration de la qualité de vie des patients. Le Centre fonctionne sous l'égide de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Le Centre recrute

UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE (M/F/D) – RÉFÉRENCE : 1778

En CDI à 75% (30h/semaine)

Missions :

- Assurer la prise en charge médicale des patients en remplacement des médecins généralistes
- Participer à la prise en charge interdisciplinaire en vigueur au centre
- Assurer la documentation des soins ainsi que le partage avec les autres médecins
- Participer aux projets de développement du Centre de Réhabilitation

Profil :

- Diplôme de médecin généraliste et autorisation d'exercer au Luxembourg
- Une première expérience professionnelle dans le domaine de la réhabilitation est un atout
- Maîtrise de la langue française, la connaissance du luxembourgeois est un atout

Les candidatures sont à soumettre via notre site internet <https://recrutement.croix-rouge.lu>

En cas d'embauche un extrait de casier judiciaire vous sera demandé aux fins de l'appréciation de votre honorabilité compte tenu des besoins spécifiques du poste à pourvoir.



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1
Fax : 45 83 49

Réf. : S-25403/22/S/f

Luxembourg, le 6 janvier 2022

Obligation vaccinale contre la COVID-19

- Partant de l'expérience quotidienne de ses membres, l'AMMD constate que la pandémie au coronavirus SARS-CoV-2 à haut potentiel de mutation, continue à **impacter** sérieusement les soins de santé et à entraîner des drames tant individuels que collectifs ;
- Les personnes âgées ou fragiles sont particulièrement à risque de succomber au virus alors que les enfants et les adolescents sont fortement touchés dans leur développement psycho-social et scolaire par les restrictions imposées en raison de la pandémie ;
- Les données scientifiques confirment que, si la vaccination du plus grand nombre d'individus ne permet certes pas d'écartier tout risque, il s'agit néanmoins à ce jour du **moyen médical le plus efficace** pour protéger la population contre les formes graves de la COVID-19 et de ses complications (non-obstant d'autres mesures préventives) ;
- Les mesures préventives, notamment celle de la vaccination, servent à protéger tant l'individu que la collectivité et à éviter ainsi le collapsus de notre système de santé. Du fait des moyens sanitaires très limités en raison de l'envergure de sa population et de sa surface, **le Luxembourg est un pays hautement vulnérable** ;
- L'évolution rapide des recherches et connaissances scientifiques donne l'espoir que de nouveaux traitements curatifs seraient bientôt disponibles à large échelle. Par ailleurs, sous l'effet d'une sélection naturelle, des mutations moins pathogènes du virus pourraient devenir prédominantes.
Néanmoins, en janvier 2022, l'AMMD est d'avis qu'il serait irresponsable de spéculer sur ces hypothèses ;
- Les dernières données disponibles confirment l'excellente tolérance de la vaccination des enfants à partir de 5 ans et l'AMMD soutient tous les efforts politiques et thérapeutiques pour offrir aux enfants une excellente couverture vaccinale dans les meilleurs délais ;
- L'AMMD est interpellée du taux de vaccination encore insuffisant dans la population malgré tous les efforts d'information des évidences scientifiques. Les nombreuses mesures coercitives indirectes en faveur de la vaccination n'ont pas abouti à atteindre un taux de vaccination suffisant non plus ;
- L'AMMD **s'oppose à toute stigmatisation imposée du personnel médico-soignant à travers une obligation vaccinale sectorielle**. Une telle mesure serait d'ailleurs insuffisante pour obtenir une meilleure protection de l'ensemble de la population ;
- Pour toutes les raisons citées, **l'AMMD se prononce en faveur d'une obligation vaccinale de tous les adultes pour lesquelles il n'y a pas de contre-indication médicale. Le maintien d'une telle obligation devrait évidemment être soumise à une réévaluation scientifique attentive et régulière en fonction de l'évolution de la pandémie.**

(s) Le conseil d'administration de l'AMMD





AMMD – FELICITATIONS AU NOUVEAU MINISTRE DE LA SS MR CLAUDE HAAGEN



ASSOCIATION DES MÉDECINS
ET MÉDECINS-DENTISTES

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Tél. : 44 40 33-1

Fax : 45 83 49

Réf. : S-25404/22/S/f

Luxembourg, le 6 janvier 2022

Monsieur Claude Haagen
Ministre de la Sécurité sociale
26 rue Sainte-Zithe
L-2763 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

Par la présente, notre conseil d'administration a l'honneur de vous transmettre ses plus vives félicitations à l'occasion de votre nomination en tant que **Ministre de la Sécurité sociale**.

Nous vous souhaitons tous nos vœux de réussite dans l'accomplissement de vos nouvelles fonctions et nous vous assurons de notre bonne collaboration pour faire face aux nombreux défis qui permettront de faire évoluer notre système de santé et de sécurité sociale dans l'intérêt des patients.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le conseil d'administration,

Dr Alain Schmit
Président

Dr Guillaume Steichen
Secrétaire Général

Dr Carlo Ahlborn
*1^{er} Vice-Président
et Trésorier*
*Président du Cercle
des Médecins-Dentistes*





MSS – REMERCIEMENTS DE LA PART DE MR CLAUDE HAAGEN



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité sociale

26, rue Ste Zithe
L-2763 Luxembourg
mss.gouvernement.lu

Luxembourg, le 7 janvier 2022

AMMD

Le Conseil d'administration

29, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg

Référence : 83bxf713a

Objet : Votre courrier du 6 janvier 2022

Messieurs les docteurs,

Par la présente je vous remercie sincèrement des félicitations et des bons vœux que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion de ma nomination à la fonction de Ministre de la Sécurité sociale.

Très sensible à vos marques de sympathie et je vous assure que je ferai de mon mieux pour me montrer digne de la confiance qui m'a été témoignée.

Je me réjouis de poursuivre des échanges lors de notre future collaboration, ceci dans un esprit de dialogue, d'estime et de respect.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les docteurs, l'expression de ma très haute considération.

Le Ministre de la Sécurité sociale

Claude Haagen





TABLEAU N°81 SYNOPTIQUE DES TARIFS ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

Tarifs pour consultations, visites, déplacements et traitements à l'hôpital. Valables à partir du 01.10.2021

Code	Acte	Tarif 2 période à partir du 01.10.2021
1. CONSULTATIONS NORMALES		
A) Généraliste		
C 1	Consultation	52,30
B) Spécialiste (sauf spécialistes sous C)		
	Consultation	37,90
C) Spécialistes repris ci-après		
C 2	Cons. médecin spécialiste en médecine interne, ou en endocrinologie, maladies du métabolisme et de la nutrition, ou en hématologie et ou en néphrologie	48,00
C 5	Cons. méd. spéc. en pneumologie	38,90
C 6	Cons. méd. spéc. en pédiatrie pour un enfant jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis	57,20
C 8	Cons. méd. spéc. en dermatologie- vénéréologie	53,50
C 10	Cons. méd. spéc. en neurologie et neuropsychiatrie	58,20
C 11	Cons. méd. spéc. en rhumatologie	55,00
C 12	Cons. méd. spéc. en rééducation et réadaptation fonctionnelles	39,90
C 16	Cons. méd. spéc. en ophtalmologie	50,40
C 19	Cons. méd. spéc. en anesthésie-réanimation	31,20
2. TARIFS SPECIAUX		
C 41	Renouvellement d'ordonnance	16,70
C 42	Injections et pansements en série, par séance (non applicable pour médicaments non à charge, sauf vaccin)	16,70
3. CONSULTATIONS SPECIALES		
A) Généraliste et Spécialiste (à l'exception des méd. spéc. en pédiatrie)		
C 51	Consultation urgente	55,60
C 52	Consultation du soir demandée et faite entre 20 à 22 heures	60,50
C 53	Consultation de dimanche ou de jour férié légal	60,50
C 54	Consultation de nuit demandée et faite entre 22 à 7 heures	89,60
B) Médecins-spécialistes en pédiatrie		
C 55	Consultation urgente	63,60
C 56	Consultation du soir demandée et faite entre 20 à 22 heures	77,20
C 57	Consultation de dimanche ou de jour férié légal	77,20
C 58	Consultation de nuit demandée et faite entre 22 à 7 heures	106,10
4. VISITES (en milieu extra-hospitalier)		
A) Généraliste et Spécialiste (à l'exception des méd. spéc. en pédiatrie)		
V 1	Visite du médecin généraliste	65,60
V 2	Visite du médecin spécialiste	56,20
V 3	Visite urgente	71,50
V 4	Visite du soir demandée et faite entre 18 à 22 heures	84,40
V 5	Visite demandée et faite le samedi après 12 heures	71,50
V 6	Visite demandée et faite le dimanche ou un jour férié légal	84,40
V 7	Visite de nuit demandée et faite entre 22 à 7 heures	114,10
B) Médecin-spécialiste en pédiatrie		
V 10	Visite pour un enfant jusqu'à l'âge de 14 ans accomplis	65,60



TABLEAU N°81 SYNOPTIQUE DES TARIFS ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

Code	Acte	Tarif 2 période à partir du 01.10.2021	
V 11	Visite du pédiatre	56,20	
V 12	Visite urgente	83,00	
V 13	Visite du soir demandée et faite entre 18 et 22 heures	95,90	
V 14	Visite demandée et faite le samedi après 12 heures	83,00	
V 15	Visite demandée et faite le dimanche ou un jour férié légal	95,90	
V 16	Visite de nuit demandée et faite entre 22 à 7 heures	124,90	
5. TRAITEMENT HOSPITALIER STATIONNAIRE OU AMBULATOIRE			
Traitement hospitalier stationnaire interne			
F26	1er jour hospitalisation par médecin spécialiste en médecine interne (malade non transféré)	65,90	
F27	1er jour hospitalisation enfant moins de 14 ans transféré à médecin spécialiste en pédiatrie	105,40	
F28	1er jour hospit. enfant moins de 14 ans par médecin spécialiste en pédiatrie (malade non transféré)	37,50	
6. DEPLACEMENT			
K 1	Indemnité horokilométrique, par km	3,10	
K 2	Indemnité horokilométrique, par km, pour le service de nuit en médecine générale	4,50	
7.TRAITEMENT HOSPITALIER STATIONNAIRE*		2e et 3e classes	1ère classe
A) Traitement hospitalier général			
F 11	1er jour d'hospitalisation	17,70	29,40
F 111	1er jour d'hospitalisation, le dimanche ou un jour férié légal	30,90	51,30
F 12	2e au 14e jour d'hospitalisation, par jour	17,70	29,40
F 121	2e au 14e jour d'hospitalisation, le dimanche ou un jour férié légal	30,90	51,30
F 13	15e au 42e jour d'hospitalisation, par jour	9,00	15,00
F 14	A partir du 43e jour d'hospitalisation, par jour	4,40	7,30
B) Traitement hospitalier interne			
F 20	1er jour d'hospitalisation en cas de malade transféré à un médecin spécialiste	105,40	175,00
F 201	1er jour d'hospitalisation en cas de malade transféré à un médecin spécialiste, le dimanche ou un jour férié légal	184,50	306,30
F 21	1er jour d'hospitalisation (malade non transféré)	37,50	62,30
F 211	1er jour d'hospitalisation (malade non transféré), le dimanche ou un jour férié légal	65,60	108,90
F 22	2e au 14e jour d'hospitalisation, par jour	28,40	47,10
F221	2e au 14e jour d'hospitalisation, le dimanche ou un jour férié légal	49,70	82,50
F 23	15e au 42e jour d'hospitalisation, par jour	14,70	24,40
F 24	A partir du 43e jour d'hospitalisation, par jour	4,40	7,30
C) Traitement post-opératoire			
F 31	1) 1er au 7e jour d'hospitalisation, par jour	15,00	24,90
F 32	2) 8e au 14e jour d'hospitalisation, par jour	7,50	12,50
F 33	3) 15e au 42e jour d'hospitalisation, par jour	4,90	8,10
F 34	4) A partir du 43e jour d'hospitalisation, par jour	4,40	7,30
D) Traitement hospitalier en cas d'hébergement			
F 40	Traitement en cas d'hébergement reconnu, par jour	4,30	7,10

* Sauf pour soins intensifs
Pour consultations majorées, voir recueil tarifaire.



TABLEAU N°81 SYNOPTIQUE DES TARIFS NON CONVENTIONNÉS AVEC LA CNS

Code	Objet	Période à partir du 01.10.21
I	Indice coût de vie officiel	855,62
II	Valeur de la lettre-clé de la nomenclature des médecins	4,3730
III	Indice tarifs médicaux conventionnels	1555.46
2.01	Certificat permis de séjour pour étrang. hors U.E. Examen clinique	41.51
2.012	Examen radiographique thorax	29.11
2.013	Location app. avec cliché thoracique	14.30
2.03	Vaccination B.C.G.	5.59
2.04	Examen scolaire - bilans de santé - bilans de santé + certificat - examen bucco-dentaire	19.33 26.27 9.00
2.051	Ministère des Sports Tarif horaire pour examens médicaux obligatoires et périodiques effectués dans un centre national ou régional créé par le Ministère des Sports avec un quota de 5 acteurs sportifs au plus par heure	307.50
2.052	Examen médical obligatoire et périodique effectué dans un cabinet privé, incluant tous autres frais administratifs et techniques	82.00
2.053	Sportif contrôlé à l'occasion d'un contrôle antidopage du lundi au samedi	61.50
2.054	Sportif contrôlé à l'occasion d'un contrôle antidopage les dimanches et jours fériés	82.00
2.055	Interprétation d'électrocardiogramme (ECG) émis par un médecin qualifié dans l'interprétation des ECG chez les sportifs Les taux des honoraires incluent tous autres frais, notamment les frais de route et de parking	14.35
3.0	Réalisation et certification des tests de dépistage ou diagnostique antigénique de l'infection par virus SARS-CoV-2 (y inclus le test antigénique)	max. 30.00
3.03	Cons. arbitr. ass. soc. Expert - vacat.	70.62
3.04	Cons. sup. ass. soc. suivant vacations	70.62
3.06	Compagnies d'assurances	
3.06 a)	Petit rapport	68.93
3.06 b)	Grand rapport	115.06
3.091	Vacation Exp. Justice Justice	57.00
3.092	Consultation id	116.00
3.093	Visite id	116.00
3.094	Prise de sang id	37.00
	à partir du 15.10.05 entre 22 à 7 heures, dimanche et jours fériés majoration de 50%. Cumul 3.092 ou 3.093 avec 3.094 possible	
3.098	km pour expertise et réquisition	0.30
3.12	Permis de conduire	65.00
3.13	Examen pour naturalisation	66.00
3.14	Examen pour personnes handicapées	15.85
3.151	Certificat médical = taux à titre indicatif	19,84 - 39,54
3.152 a)	Rédaction rapport de 1-2 pages	52,25 - 99,05
3.152 b)	Rédaction rapport de 2-4 pages	150,51 - 198,08
4.011	Cours pour personnel paraméd. (privé)	99.12



HÔPITAUX DE GARDE – JANVIER/FEVRIER/MARS 2022



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
Direction de la Santé

Région Sud:

Tous les jours, 24/24 h

Centre hospitalier Emile Mayrisch – site Esch

Région Nord:

Tous les jours, 24/24 h

Centre Hospitalier du Nord – Hôpital St. Louis Ettelbruck

Région Centre: de 07:00 heures le premier jour à 07:00 heures le lendemain

HK Hôpital Kirchberg
9, rue Edward Steichen, Kirchberg

CHL Centre Hospitalier de Luxembourg
4, rue Barblé, Lux-Ville

HK+CHL HK 07:00 - 19:00 et CHL 19:00 - 07:00

Janvier				Février				Mars					
		7h	17h	19h	7h			7h	17h	19h	7h		
sam	01		HK			mar	01	HK + CHL	HK	mar	01	HK + CHL	HK
dim	02		HK			mer	02	HK + CHL	CHL	mer	02	HK + CHL	CHL
lun	03	HK + CHL		CHL		jeu	03	HK + CHL	HK	jeu	03	HK + CHL	HK
mar	04	HK + CHL		HK		ven	04	HK + CHL	CHL	ven	04	HK + CHL	CHL
mer	05	HK + CHL		CHL		sam	05		CHL	sam	05		CHL
jeu	06	HK + CHL		HK		dim	06		CHL	dim	06		CHL
ven	07	HK + CHL		CHL		lun	07	HK + CHL	HK	lun	07	HK + CHL	HK
sam	08			CHL		mar	08	HK + CHL	CHL	mar	08	HK + CHL	CHL
dim	09			CHL		mer	09	HK + CHL	HK	mer	09	HK + CHL	HK
lun	10	HK + CHL		HK		jeu	10	HK + CHL	CHL	jeu	10	HK + CHL	CHL
mar	11	HK + CHL		CHL		ven	11	HK + CHL	HK	ven	11	HK + CHL	HK
mer	12	HK + CHL		HK		sam	12		HK	sam	12		HK
jeu	13	HK + CHL		CHL		dim	13		HK	dim	13		HK
ven	14	HK + CHL		HK		lun	14	HK + CHL	CHL	lun	14	HK + CHL	CHL
sam	15			HK		mar	15	HK + CHL	HK	mar	15	HK + CHL	HK
dim	16			HK		mer	16	HK + CHL	CHL	mer	16	HK + CHL	CHL
lun	17	HK + CHL		CHL		jeu	17	HK + CHL	HK	jeu	17	HK + CHL	HK
mar	18	HK + CHL		HK		ven	18	HK + CHL	CHL	ven	18	HK + CHL	CHL
mer	19	HK + CHL		CHL		sam	19		CHL	sam	19		CHL
jeu	20	HK + CHL		HK		dim	20		CHL	dim	20		CHL
ven	21	HK + CHL		CHL		lun	21	HK + CHL	HK	lun	21	HK + CHL	HK
sam	22			CHL		mar	22	HK + CHL	CHL	mar	22	HK + CHL	CHL
dim	23			CHL		mer	23	HK + CHL	HK	mer	23	HK + CHL	HK
lun	24	HK + CHL		HK		jeu	24	HK + CHL	CHL	jeu	24	HK + CHL	CHL
mar	25	HK + CHL		CHL		ven	25	HK + CHL	HK	ven	25	HK + CHL	HK
mer	26	HK + CHL		HK		sam	26		HK	sam	26		HK
jeu	27	HK + CHL		CHL		dim	27		HK	dim	27		HK
ven	28	HK + CHL		HK		lun	28	HK + CHL	CHL	lun	28	HK + CHL	CHL
sam	29			HK						mar	29	HK + CHL	HK
dim	30			HK						mer	30	HK + CHL	CHL
lun	31	HK + CHL		CHL						jeu	31	HK + CHL	HK



ONT OBTENU LEUR **AUTORISATION**

EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4170 DU 05/11/2021	Docteur Walat KHALIL , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4171 DU 05/11/2021	Docteur Sadaf JAVAD , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4172 DU 05/11/2021	Docteur Mustafa ISMAIL , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4173 DU 05/11/2021	Docteur Simone de Fatima GOMES , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4174 DU 05/11/2021	Docteur Adriana ENDRINGER RIBEIRO , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4175 DU 05/11/2021	Docteur Daniela BARRETO MARCANO , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4176 DU 05/11/2021	Docteur Margaux SIMAH , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4177 DU 05/11/2021	Docteur Monica Sofia RIBEIRO MOREIRA , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4178 DU 05/11/2021	Docteur Alexandre KANDALAF , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4179 DU 05/11/2021	Docteur Joesph BOU SERHAL , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4180 DU 05/11/2021	Docteur Amir STRUKAN , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4181 DU 05/11/2021	Docteur Alain Hamman ZEIDAN , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 9 août 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4182 DU 05/11/2021	Docteur Marion PIERRAT , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste spécialiste en orthodontie le 9 août 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4183 DU 05/11/2021	Docteur Lujaine Agnes HUSSEIN , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 9 août 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4184 DU 05/11/2021	Docteur Ajang Armin FARID MONFARED , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 9 août 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4185 DU 05/11/2021	Docteur Aygul BAROCHE , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 16 août 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4186 DU 05/11/2021	Docteur Aieman IBRAHIM , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 19 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4187 DU 05/11/2021	Docteur Seyed ASAEI , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste spécialiste en orthodontie le 19 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4188 DU 05/11/2021	Docteur Marie-Christine ZIMMERMANN , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 13 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4189 DU 05/11/2021	Docteur Ana Carolina RAMOS TOME ALMEIDA TRABULO , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 13 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4190 DU 05/11/2021	Docteur Joana PINTO OLIVEIRA E SILVA , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 13 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4191 DU 05/11/2021	Docteur Michèle GALES , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste spécialiste en orthodontie le 13 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4192 DU 05/11/2021	Docteur Carla Sofia SILVA CAMPELO , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 27 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4193 DU 05/11/2021	Docteur Ali MERABET , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 27 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4194 DU 05/11/2021	Docteur Carina GRADIL MADUREIRA , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 27 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4195 DU 05/11/2021	Docteur Imen FIHAKHIR , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4196 DU 05/11/2021	Docteur Amadou DIOP , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 11 octobre 2021



ONT OBTENU LEUR **AUTORISATION**

EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4197 DU 05/11/2021	Docteur Maxime ZACHER , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4198 DU 05/11/2021	Docteur Joel VAZ FERNANDES , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4199 DU 05/11/2021	Docteur Georgiana SEVERIN , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4200 DU 05/11/2021	Docteur Edoardo MAC DONALD , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4201 DU 05/11/2021	Docteur Jean-Christophe CALIBRE , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4202 DU 05/11/2021	Docteur Rachida MESSOUS , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4203 DU 05/11/2021	Docteur Divone Mariana DOS SANTOS MOTA NEVES , autorisée à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4204 DU 05/11/2021	Docteur Haitham AL MARDOUD , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 13 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4205 DU 05/11/2021	Docteur Heinz Jürgen ARENT , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 27 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4207 DU 05/11/2021	Docteur Wilfried FAMBO NAMI , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en traumatologie et médecine d'urgence le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4208 DU 05/11/2021	Docteur Sophie GHISBAIN , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gastro-entérologie le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4209 DU 05/11/2021	Docteur Manuel HEGER , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anesthésiologie le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4210 DU 05/11/2021	Docteur Hossam JOMA ALKHUDDER , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en radiologie le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4211 DU 05/11/2021	Docteur Jeremias Bendicht KLAUS , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en radiodiagnostic le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4212 DU 05/11/2021	Docteur Massossa Elodie N'SAPOU , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine au travail le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4213 DU 05/11/2021	Docteur Sarah VIENNET , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en psychiatrie le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4214 DU 05/11/2021	Docteur Gianina PRISACARIU , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gériatrie le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4215 DU 05/11/2021	Docteur Olga Anica PERES PEREIRA MORGADO , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine interne le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4216 DU 05/11/2021	Docteur Christine MARCHAT , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en dermato-vénéréologie le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4217 DU 05/11/2021	Docteur Johanne HERMESSE , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en radiothérapie le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4218 DU 05/11/2021	Docteur Fouzia BEKKAR , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gériatrie le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4219 DU 05/11/2021	Docteur Ahmmed Ziad TAUFIG , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en chirurgie plastique le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4220 DU 05/11/2021	Docteur Christian STALLINGER , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en neurologie le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4221 DU 05/11/2021	Docteur Franz PELOUSSE , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en radiodiagnostic le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4222 DU 05/11/2021	Docteur Jean-Yves WILPUTTE , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gastro-entérologie le 9 août 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4224 DU 05/11/2021	Docteur Susanne HONIG , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en chirurgie gastro-entérologique le 9 août 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4225 DU 05/11/2021	Docteur Ahlem Léa HARZALLAH , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en gériatrie le 9 août 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4226 DU 05/11/2021	Docteur Laurent GENOUX , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anesthésiologie le 9 août 2021



ONT OBTENU LEUR **AUTORISATION**

EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4227 DU 05/11/2021	Docteur Guillaume BOURGEOIS , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en psychiatrie le 9 août 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4228 DU 05/11/2021	Docteur Eleftheria ANTONIADOU , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine physique le 9 août 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4229 DU 05/11/2021	Docteur Carole SCHEIFER , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine interne le 9 août 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4230 DU 05/11/2021	Docteur Nellya GALIEVA , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en néphrologie le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4231 DU 05/11/2021	Docteur Felix HOFFMANN , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en orthopédie le 13 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4232 DU 05/11/2021	Docteur Lynn HEINRICY , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en dermato-vénérologie le 13 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4233 DU 05/11/2021	Docteur Jan GIERES , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en dermato-vénérologie le 13 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4234 DU 05/11/2021	Docteur Grégory Jean ANDRASSY , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine nucléaire le 13 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4235 DU 05/11/2021	Docteur Anne-Françoise DEPREZ , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en chirurgie générale le 16 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4236 DU 05/11/2021	Docteur Vanessa SAND , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en hématologie générale le 27 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4237 DU 05/11/2021	Docteur Annekratin RICKMANN , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en ophtalmologie le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4238 DU 05/11/2021	Docteur Veit-Ulrich ENGST , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en neurochirurgie le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4239 DU 05/11/2021	Docteur Macarena CASTRO GOMEZ , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en pédiatrie le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4240 DU 05/11/2021	Docteur Charlotte VAN ENDE , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en néphrologie le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4241 DU 05/11/2021	Docteur Gernot SURGES , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en neurochirurgie le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4242 DU 05/11/2021	Docteur Philippe SCHALK , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en ophtalmologie le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4243 DU 05/11/2021	Docteur Beatrice GRÜBERT , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en pédiatrie le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4244 DU 05/11/2021	Docteur Valér Michael CORNELIUS , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anesthésiologie le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4245 DU 05/11/2021	Docteur Antoine CANIVET , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en cardiologie le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4246 DU 05/11/2021	Docteur Ahmed BOUNACEUR , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4247 DU 05/11/2021	Docteur Cornelia BANZ , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4248 DU 05/11/2021	Docteur Francisco Jesus ALVAREZ HIDALGO , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4249 DU 05/11/2021	Docteur Alexandre DUCHATEAU , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 27 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4250 DU 05/11/2021	Docteur Zouhair BOUABID , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 27 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4251 DU 05/11/2021	Docteur Millicent MONTEAGUDO PEREYRA , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 11 octobre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4252 DU 05/11/2021	Docteur Martine WELFRING , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 13 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4253 DU 05/11/2021	Docteur Martine WELFRING , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anesthésiologie le 13 septembre 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4279 DU 08/11/2021	Docteur Dominic KADDU-MULINDWA autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en médecine interne le 15 juillet 2021



ONT OBTENU LEUR **AUTORISATION**

EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4280 DU 08/11/2021	Docteur Natalia RAJCHLIN , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en neurologie le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4281 DU 08/11/2021	Docteur Natalia RAJCHLIN , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en psychiatrie le 5 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4282 DU 08/11/2021	Docteur Dominic KADDU-MULINDWA , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en hématologie générale le 15 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4515 DU 26/11/2021	Docteur Sabine SANDER , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 28 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4516 DU 26/11/2021	Docteur Chadi CHAMIEH , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 28 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4517 DU 26/11/2021	Docteur Osmane AJAME , autorisé à exercer la médecine dentaire en qualité de médecin-dentiste le 28 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4518 DU 26/11/2021	Docteur Jean Paul DE WINTER , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 27 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4519 DU 26/11/2021	Docteur Pierre PETIT , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin généraliste le 28 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4520 DU 26/11/2021	Docteur Charlotte ROULLAND , autorisée à exercer la médecine en spécialiste en pédiatrie le 28 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4521 DU 26/11/2021	Docteur Ghassan NAJA , autorisé à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en chirurgie thoracique le 28 juillet 2021
EXTRAIT DU MÉMORIAL B 4522 DU 26/11/2021	Docteur Modesta DARGEVICIUTE , autorisée à exercer la médecine en qualité de médecin spécialiste en anesthésiologie le 28 juillet 2021



SONT DEVENUS MEMBRES

Madame le Docteur AJDARPASIC Mathilde	Médecin-dentiste	65A avenue de la Liberté L-4601 DIFFERDANGE
Monsieur le Docteur BLOMMAERTS Jan	Médecin spécialiste en pédiatrie	27 rue du Commerce L-8220 MAMER
Madame le Docteur BUCK Katrin	Médecin spécialiste en médecine interne - Gesundheitszentrum Zitha	44 rue d'Anvers L-1130 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur CHEHAB Jad	Médecin généraliste	173 route d'Arlon L-8009 STRASSEN
Monsieur le Docteur DARO Marc	Médecin généraliste	Centre Médical Echternach 29-31 rue Maximilien L-6463 ECHTERNACH
Monsieur le Docteur DINU Felician-Ion	Médecin spécialiste en gastro-entérologie	26-30 avenue J. F. Kennedy L-9053 ETTELBRUCK
Madame le Docteur DUPONCHEELE Cécile	Médecin-dentiste	Cabinet dentaire Marie Adelaide, 63 rue Antoine Meyer L-2153 LUXEMBOURG
Madame le Docteur DUQUE Luciana	Médecin généraliste	2 rue Saint-Fiacre L-1519 LUXEMBOURG
Madame le Docteur ENDRINGER Adriana	Médecin-dentiste	7a rue de Bonnevoie L-1260 LUXEMBOURG
Madame le Docteur EYIKE Charlotte	Médecin spécialiste en médecine du travail	Zone Bourmicht, 5 rue des Mérovingiens L-8070 BERTRANGE
Madame le Docteur GIRARD Margaux	Médecine générale	173 route d'Arlon L-8009 STRASSEN
Monsieur le Docteur GONCALVES Diogo	Médecin-dentiste	3 avenue de la Gare L-4734 PETANGE
Monsieur le Docteur GIERES Jan	Médecin spécialiste en dermato-vénérologie	19 rue Rudi Herber L-1749 HOWALD
Madame le Docteur HENDRIKS Sarah	Médecin spécialiste en chirurgie plastique	44 rue d'Anvers L-1130 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur LABEAU Jason	Médecin spécialiste en neurochirurgie	122 rue d'Athus L-4710 PETANGE
Monsieur le Docteur MARINESCU Alexandru	Médecin spécialiste en dermato-vénérologie	30 rue André Duchscher L-6434 ECHTERNACH
Madame le Docteur PISANI Rebecca	Médecin généraliste	CHL 4 rue Nicolas Ernest Barblé L-1210 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur PIMENTEL Frederico	Médecin spécialiste en chirurgie maxillo-faciale	Centre Médico-Dentaire de Luxembourg 33b avenue J.F. Kennedy L1855 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur RICHET Bassel	Médecin-dentiste	3 rue des Romains L-7264 HELMSANGE
Monsieur le Docteur SABLON Jean-Christophe	Médecin spécialiste en ophtalmologie	4 rue de l'école L-4103 ESCH-SUR-ALZETTE
Madame le Docteur SABRI Marion	Médecin spécialiste en anesthésie-réanimation	9 rue Edward Steichen L-2540 LUXEMBOURG
Madame le Docteur SEVERIN Georgiana	Médecin-dentiste	7 rue Federspiel L-1512 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur SCHOOS Jean-Michel	Médecin-dentiste	19 place du Marché L-6460 ECHTERNACH
Madame le Docteur THILL Laurence	Médecin-dentiste	19 rue de Huy L-9415 VIANDEN



SONT DEVENUS MEMBRES

Monsieur le Docteur ULVELING Pit	Médecin-dentiste	22 bld Pierre Dupong L-1430 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur VAZ FERNANDES Joel	Médecin-dentiste	74 route de Luxembourg L-6450 ECHTERNACH
Monsieur le Docteur WAECHTER Clément	Médecin généraliste	131 rue de Rollingergrund L-2440 LUXEMBOURG
Monsieur le Docteur ZACHER Maxime	Médecin-dentiste	7 rue Federspiel L-1512 LUXEMBOURG
Madame le Docteur ZAID Asmaa	Médecin-dentiste	Centre médico dentaire de Luxembourg 7A rue Bonnevoie L-1260 LUXEMBOURG



ANNONCES	
A LOUER	Luxembourg-Bonnevoie. 3 bureaux médicaux à louer à des médecins spécialistes en orthopédie, psychiatrie, rhumatologie, dermatologie, neurologie ou cardiologie pour compléter une association de médecins généralistes. Pour tout renseignement écrire à drobertin@pt.lu
A LOUER	Schifflange. Local de 50 m ² avec un parking à louer pour profession libérale (médecin, ostéopathe, orthophoniste...).vous pouvez me contacter au +33 603 471 506 ou par E-mail info@dentiste-tanson.lu
A LOUER	Differdange. Salle de consultation de 16 m ² pour un médecin dans un cabinet médical. Pour plus de renseignements veuillez envoyer un mail au secretariat.tomozei@gmail.com
A LOUER	Luxembourg-ville Grand-Rue. Local commercial occupé actuellement par deux médecins généralistes, situé au 1er étage, au dessus d'une pharmacie, libre à partir du 1er juin 2022. Ecrire à la rédaction du corps médical sous chiffre n°140 E-mail : secretariat@ammd.lu
A LOUER	Au centre d'Ettelbruck. Cabinet de dermatologie d'une superficie de 204.46 m ² , très bien situé, au 2ème étage avec ascenseur, totalement équipé, avec parking, comprenant un hall d'entrée et une réception, une salle d'attente, 5 salles de consultation, 1 salle d'op (pour petites interventions), une salle pour UV Thérapie, 2 WC, une petite cuisine, une cave. Patientèle agréable et fidèle. Possibilité de bénéficier du secrétariat médical existant. Disponibilité immédiate. Ecrire la rédaction du corps médical sous chiffre N°110 E-mail : secretariat@ammd.lu
A LOUER	Bereldange. Dans cabinet médical de 1 à 4 pièces à louer. Accès aux commodités communes : kitchenette, sanitaires. Possibilité d'avoir une réception et une place dans le laboratoire. Nombreuses places de parking devant le cabinet. Voici le lien http://www.rockenbrod.lu/proprietes/bereldange-route-de-luxembourg/ Ecrire à la rédaction du Corps Médical sous chiffre n°118 E-mail secretariat@ammd.lu
REPRISE DE CABINET	Recherchons cabinet généraliste à céder à Luxembourg ou grande périphérie avec accompagnement du cédant quelques mois. Tél : 00 32 49 557 40 65
ASSOCIATION/REPRISE	Cabinet de médecine générale situé au Sud , cherche remplaçant (m/f), collaborateur (m/f) ou associé (m/f) avec possibilité de reprise du cabinet en 2022. Accompagnement au début possible. Idéal pour 2 médecins. Cabinet meublé, informatisé avec surface 100 m ² , 2 grandes salles de consultation communicantes, secrétariat, WC patients, salle de douche avec WC/ médecins, emplacement parking intérieur, grand cave. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous chiffre N°128 E-mail : secretariat@ammd.lu
A VENDRE	Région Ouest du Luxembourg. Cabinet dentaire avec les murs à reprendre courant 2022 pour cause départ à la retraite (deux salles de soins entièrement équipées, OPT, salle de stérilisation, bureaux, etc, superficie +- 116 m ²) caves, grand parking, 3 garage, bus. Cabinet en pleine activité...deux praticiens ! Et logement intégré à l'étage (appartement 3 chambres superficie +- 110 m ²). Prendre contact E-mail pascal.poos@livinghome.lu Tél : +352 621 362 026
A VENDRE	Région Mersch. A céder cabinet dentaire dans région en plein essor au courant de l'année 2022. Pour ne plus amples informations veuillez contacter par mail dentistecf@gmail.com
A VENDRE	Luxembourg-ville. Médecin-dentiste vend cabinet dentaire pour cause départ en retraite. Ecrire à la rédaction du Corps Médical sous chiffre n°132 E-mail secretariat@ammd.lu ou Gsm 661 462 422
A VENDRE	Proche de Luxembourg-ville. Cabinet dentaire moderne et agréable avec matériels et local récent, orthopantomogramme, plusieurs salles de soins, secrétariat, salle d'attente, bureau, salle privée avec cuisine, places de parking pour patientèle. Ecrire à la rédaction du Corps Médical sous chiffre n°138
A VENDRE	Je vends l'inventaire d'un cabinet dentaire en un lot. Il s'agit d'une unité (chaise) dentaire, lampe de polymérisation, système PACT, 2x aspirateurs, un système de radiographie murale, deux tables de travail avec tiroirs, deux plafonniers, des différents instruments et outils, soudeuse de sachets stériles, autoclave LISA, une baignoire à ultrason et d'autres accessoires pour un cabinet dentaire. Prix : 29 000 euros à discuter E-mail : vernest90@gmail.com
A VENDRE	Orthophos XG 3D ready avec Ceph en parfait état (année de fabrication 2013), pour cause d'acquisition nouvelle. Prix 15 000 euros à discuter. Pour tout renseignement : Tél. 56 74 87 Fax 56 33 32



ANNONCES	
A VENDRE	Echographe Acusons NX-2 ELITE, parfait état, date de mise en service novembre 2019, sous garantie avec mise à jour du système jusqu'à 2024 avec 3 sondes : incurvée (abdomen + urologie), linéaire avec mode panoramique (thyroïde, vasculaire et orthopédie) et cardio avec module ECG. Visite avec essai possible. Pour toute information et question : fischer@cm-mamer.lu
A VENDRE	Un fauteuil dentaire électrique, XO Flex Integral, de couleur grise, et une lampe scialytique de plafond, en très bon état. L'ensemble est parfait pour un bloc opératoire. Prix à débattre. Pour plus de renseignements et visites, veuillez nous joindre sur 661 792 603
A VENDRE	Cause cessation d'activité, vends matériel de chirurgie implantaire: un moteur chirurgical FRIOS Unit S de la marque DENTSPLY et un contre-angle chirurgical FRIOS/W&H avec une double irrigation. Très bon état. Photos sur demande. Prix à débattre. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous le chiffre 137 E-mail secretariat@ammd.lu
A VENDRE	Limpertsberg. Cessation d'activité, pour déménagement à l'étranger, je cède mon cabinet de Médecine Générale avec tout matériel médical et informatique. Patientèle très internationale, un excellent niveau d'anglais est essentiel. Idéalement, je cherche quelqu'un qui serait intéressé à travailler à deux en juin 2022 pour prendre la main à 100 % en juillet e-mail dr.ester.cela@gmail.com
A VENDRE	Région Est du pays, cabinet dentaire (appartement 107m2 + appareils +parking) à vendre, fin 2022 ou à convenir, cause départ en retraite. Ecrire à la rédaction du Corps Médical sous chiffre 141
RECHERCHE COLLABORATEURS/ COLLABORATRICES	Cabinet médical pluridisciplinaire, cherche un chirurgien plasticien, un angiologue-phlébologue, un dermatologue et un médecin nutritionniste ainsi qu'un médecin-dentiste (omnipraticien, endodontiste ou orthodontiste) pour compléter son équipe. Poste disponible de suite, activité existante. CV à envoyer : clinicluxembourg@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Differdange. Nouveau centre pluridisciplinaire, cherche un médecin libéral soit médecin généraliste ou spécialiste pour compléter l'équipe. Le centre est composé d'une équipe de jeune et dynamique (kiné, ostéo, coach) avec un projet de collaboration entre professionnels sous un même toit. Parking public en sous-terrain, salle de pause, cuisine et terrasse seront à votre disposition. Le Centre ouvrira ses portes pour avril 2022 et vous disposerez donc de locaux neufs. Contactez nous à l'adresse suivante : ace.center.lu@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATION	Le Centre Médical Rollingergrund , cherche un jeune médecin (f/m) pour compléter l'équipe. Prière d'envoyer un CV par E-mail : info@cmr.lu
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste allemande, disposant de l'autorisation d'exercer et ayant déjà travaillé 3 ans au Luxembourg en pluridisciplinaire (sauf orthodontie), très motivée et engagée, avec plusieurs années d'expérience, cherche à intégrer un cabinet pour une futur collaboration ou à reprendre un cabinet déjà existant. Tél : 621 525 787. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous le chiffre n°108 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste de nationalité française, ayant l'autorisation d'exercer au Luxembourg, DIU en orthodontie, DIU en chirurgie, connaissance en implantologie, disponible deux semaines par mois ou plus, étudie toute proposition. E-mail : dr.aie-man@hotmail.com
RECHERCHE COLLABORATION	Chirurgien maxillo-facial, recherche collaboration avec hôpital pour effectuer Chirurgie en Bloc Opératoire. Merci de contacter par mail drfredericopimentel@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste ayant l'autorisation d'exercice au Luxembourg avec plusieurs années d'expérience en orthodontie (Diplôme universitaire en orthodontie-Parix V), je pratique toutes les techniques d'ODF, recherche une collaboration à temps patiel en pluriradiculaire et orthodontie. E-mail sadentiste@outlook.fr
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste orthodontie, plus de 10 ans d'expérience en orthodontie, ayant l'autorisation d'exercer au Luxembourg, cherche une collaboration à long terme (temps partiel) disponible toute de suite. E-mail : walatkhalil@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATION	Medecin-dentiste spécialisé en orthodontie recherche une collaboration au sein d'un cabinet ou centre dentaire (une journée ou plus). Expérience plus de 7 ans (traitement multi bagues classique ou auto ligaturant, appareil amovible, invisalign) mail : odfjob@hotmail.fr
RECHERCHE COLLABORATION	Cabinet dentaire (omnipraticien et implantologie) à Luxembourg-ville, cherche collaboration (omnipraticien) avec une reprise ultérieure. E-mail shatzich@opt.lu



ANNONCES	
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste, avec plusieurs années d'expérience et autorisation d'exercer au Luxembourg, dans les domaines de la dentisterie pédiatrique, (orthodontie pédiatrique et adulte), chirurgie buccale, pathologie buccale, réhabilitation buccale et esthétique, recherche une collaboration. Langues parlées : portugais, français, anglais, espagnol et italien. Vous pouvez me contacter par E-mail : susanaoliv2010@gmail.com Tél. : 917 304041
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste, autonome, sérieux et organisé, disposant de l'autorisation d'exercer au Luxembourg, recherche collaboration en omni pratique ou spécialisé en orthodontie. J'ai obtenu mon diplôme en orthodontie en 2014 à Paris V, ai fait des stages et travaillé aux hôpitaux de Paris. Vous pouvez me contacter par E-mail hoonassi@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATION	Région Sud ou Centre. Jeune médecin-dentiste, établie au Luxembourg depuis 2017, cherche cabinet pour pratique de réhabilitation orale fixe sur dents et implants. Langues parlées : français, portugais, anglais, espagnol. Dr.cpr@outlook.com
RECHERCHE COLLABORATION	Jeune médecin généraliste, disposant de l'autorisation d'exercer, ayant de l'expérience en médecine libérale en France, très motivée et déterminée, cherche à intégrer un cabinet médical existant pour une collaboration ou à reprendre un cabinet déjà existant. Langues parlées français, anglais et espagnol. Tél. : +33 674 91 59 77 E-mail : millicent.108@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste exerçant à Luxembourg depuis 2019, je suis à la recherche d'une collaboration pouvant notamment aboutir sur une association. Je parle couramment le français et l'anglais. J'ai un niveau scolaire en portugais et espagnol, et possède le niveau A1 luxembourgeois. Ecrire à la rédaction du corps médical sous chiffre N°139 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE COLLABORATION	Jeune médecin généraliste, française, résidente au Luxembourg, disposant de l'autorisation d'exercice au Luxembourg 5 ans d'expérience de remplacements réguliers en France. Membre de la réserve sanitaire en centre de vaccination depuis mars 2021. Langues parlées: français et anglais. Je recherche à m'installer en cabinet de groupe en association à Luxembourg-ville et ses alentours. N'hésitez pas à me contacter au 661 301 987
RECHERCHE REMPLACEMENT ET COLLABORATION	Médecin généraliste, près de 10 ans d'expérience en libérale et hospitalière, disposant de l'autorisation d'exercer au Luxembourg, recherche mission de remplacement pouvant évoluer à terme vers une collaboration ou une installation. Langues parlées : français et anglais. Disponible. E-mail ds_laure@yahoo.fr
RECHERCHE REMPLACEMENT ET COLLABORATION	Praticien expérimenté, autorisé à exercer au Luxembourg, recherche des vacances mi temps/ temps complet en cabinet libéral. Expérience en omni pratique, prothèse, parodontologie, implantologie, chirurgie orale, dents en inclusion, sinus lift, greffes et régénération guidée. Je peux adresser mon CV et ma lettre de motivation par e-mail. Tél. +33 661 84 51 52 E-mail : drmacdonald@mail.fr
RECHERCHE REMPLACEMENT ET COLLABORATION	Je suis gastro-entérologue libéral, ancien interne des hôpitaux de Paris et ancien praticien hospitalier avec une expérience hospitalière de plus de 18 ans en France. J'ai l'autorisation d'exercer au Grand-Duché, je recherche des missions de remplacement, collaboration à mi-temps ou une reprise de patientèle. Références sur demande jacquesntongla@yahoo.fr
RECHERCHE COLLABORATEURS/ COLLABORATRICES	Luxembourg. Cause départ à l'étranger, cabinet dentaire pluridisciplinaire situé à Merl, recherche un/une spécialiste en endodontie exclusive sous microscope, disposant d'une autorisation d'exercer. Cadre de travail moderne et dynamique. Poste à pourvoir de suite. Merci d'envoyer votre CV par E-mail : dr.remipoiro@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Schiffange. Cherche médecin-dentiste ou spécialiste en pédodontie ou endodontie à partir du 4 avril 2022 pour des nouveaux cabinets dentaires. Vous pouvez me contacter au +33 603 471 506 ou par mail info@dentiste-tanson.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Luxembourg-Limpertsberg. Cabinet dentaire recherche consoeur/confrère pour collaboration. Poste disponible à partir de fin janvier 2022. Merci de nous contacter au 621 961 991 ou d'envoyer votre CV à dentiste1510@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Luxembourg-ville. Recherche médecin-dentiste (omnipraticien ou spécialiste) pour intégrer un cabinet dentaire rénové comprenant 2 salles de soins situé dans le quartier de Bonnevoie. Poste à pourvoir à temps plein de préférence. Location d'une salle de soins avec la possibilité de collaboration dans un premier temps. Langues nécessaires : français, anglais. Contact : 691 309 350 E-mail : dr.obouta@outlook.com
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Luxembourg-Centre. Cabinet Ophtalmologie, recherche un collaborateur, collaboratrice. Cabinet établi depuis de nombreuses années. Tél. 621 756 105 ou E-mail : CabinetOphtalmologique@gmail.com



ANNONCES	
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Nous recherchons un chirurgien dentiste H/F pour collaboration et éventuel partenariat au sein de notre Centre Dentaire idéalement situé à Luxembourg-ville . Notre centre dispose d'un plateau technique haut de gamme ainsi que d'un laboratoire hautement équipé. Spécialisé en implantologie dentaire et réhabilitation prothétique, notre cabinet vous permettra de profiter d'un partage d'expériences des plus enrichissants auprès d'une équipe expérimentée et conviviale. Vous évoluerez ainsi dans un environnement stimulant et profiterez d'une belle expérience professionnelle. Vous pourrez prendre en charge une patientèle dans des conditions d'exercice optimales. Veuillez envoyer vos candidatures à l'adresse suivante : cmdluxembourg1000@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Zahnarztpraxis in Luxemburg Stadt sucht einen Zahnarzt (m/w) als Mitarbeiter oder sogar als zukünftigen Teilnehmer in unserer Gemeinschaftspraxis. Unser Zahnzentrum bietet ausser einer High-End technischen Plattform ein hoch ausgestattetes Zahnlabor an. Unsere Spezialgebiete bestehend aus Implantologie als auch prothetische Wiederherstellung erlauben Ihnen gemeinsame Erfahrungen mit unsererem berufserfahrenen und herzlichen Team zu teilen. Sie werden eine fortlaufende Entwicklung in einer anregenden beruflichen Umgebung erwarten. Ihre Patientenschaft werden Sie unter optimalen Untersuchungsmöglichkeiten behandeln können. Wir bitten Sie Ihre Kandidatur an folgende Adresse zu senden : cmdluxembourg1000@gmail.com Wir freuen uns auf Ihre Bewerbung
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Mersch .Cabinet dentaire en pleine activité, cherche consoeur ou confrère, omnipraticien(ne), pour renforcer son équipe. Merci de bien vouloir prendre contact par mail : dentiste234@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Luxembourg-ville . Cabinet dentaire, cadre moderne et très agréable, cherche collaborateur/collaboratrice Omnipraticien, Orthodontiste, Chirurgien, dynamique et motivé pour intégrer notre cabinet. Temps partiel ou plein, à convenir. Nous contacter au docteur@allami.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Merl/Belair-Luxembourg-ville . Centre ophtalmologique recherche confrère/consoeur ophtalmologue pour collaboration/remplacement. Contact : luxophta@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Luxembourg-ville . Cherche endodontiste un jour par semaine pour tous types de traitements : simples, complexes, reprises. Envoyer mail à achauvelot@hotmail.fr
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Cabinet médical proche du CHL , recherche médecin spécialiste (cardiologue, neurologue, endocrinologue, ...) et professionnel paramédical (diététicienne...) pour collaboration. Postes disponibles de suite. Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à E-mail medecinlux@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Cabinet dentaire proche Luxembourg-ville . Recherche confrère/consoeur spécialiste en parodontologie. Merci d'écrire à la rédaction du Corps médical sous le chiffre 119 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Luxembourg-ville . Nouveau cabinet dentaire, jeune et dynamique, recherche pédiodontiste pour son équipe. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous le chiffre 129 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Luxembourg-ville . Cabinet dentaire pluridisciplinaire, équipé de deux fauteuils et panoramique, cherche collaboratrice/(leur) pour 4 jours par semaine temps plein. Merci d'envoyer votre CV à la rédaction du corps médical sous chiffre 134 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Cabinet dentaire de groupe jeune et moderne, cherche médecins-dentistes (f/m) spécialisés en endodontie, parodontologie ou/et chirurgie buccale pour compléter son équipe. Connaissance des langues luxembourgeoise, française et allemande souhaitées. Merci d'envoyer CV et lettre de motivation à info@cabinetdentairebridel.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Cabinet dentaire cherche dentiste pour mi-temps voir plein temps. Envoyer mail cabinet.dentaire1@yahoo.com
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Luxembourg-ville . Cabinet médico-dentaire recherche consoeur/confrère pour collaboration temps partiel ou complet à convenir. Connaissance des langues luxembourgeoise, française et anglaise souhaitable. Cadre de travail agréable et confraternel. E-mail : meddentlux@pt.lu
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Hesperange . Cherche confrère en neurologie (f/m) pour collaboration dans mon cabinet au Centre Médical Hesperange, disponibilité de suite. Merci de contacter : p.del-fabbro@cmhesper.lu



ANNONCES	
RECHERCHE COLLABORATEUR/ COLLABORATRICE	Cabinet dentaire situé dans la commune d'Hesperange , cherche dentiste généraliste afin de compléter l'équipe. Svp contacter et envoyer CV dentiste.itzig@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste, ancien praticien hospitalier dans les hôpitaux de la France, spécialisé en orthodontie, exerce actuellement à Luxembourg, à la recherche d'une collaboration dans un cabinet ou centre dentaire curriculum vitae est disponible sur demande : dentiste.ortho.lux@gmail.com
RECHERCHE COLLABORATION	Médecin-dentiste, spécialisé en orthodontie, disposant de l'autorisation d'exercer au Luxembourg recherche un poste à temps partiel. J'ai plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de l'orthodontie avec des diplômes supérieurs. Avec les nouvelles techniques Invisalign niveau diamond, lingual, classique. Je parle français, anglais. Vous pouvez me contacter soit par email : zaher.saada@gmail.com ou par téléphone : +33 659 181 542
RECHERCHE REMPLACANT	Cabinet de deux médecins situé dans l'ouest du pays, cherche un remplaçant pour des remplacements réguliers la semaine et toutes les vacances scolaires. Si intéressé nous contacter. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous chiffre n°125 E-mail secretariat@ammd.lu
RECHERCHE REMPLACANT/TE	Plein centre-ville de Luxembourg. Je cherche un/une médecin-dentiste à partir du mois de mai 2022 pour me remplacer pendant mon congé maternité avec possibilité de continuation postérieure au sein de notre cabinet. Pour tout renseignement veuillez me contacter sur nicopezet@gmail.com
RECHERCHE REMPLACANT(E)/ COLLABORATEUR (TRICE)	Remerschen. Cabinet médical recherche un médecin (m/f) motivé en vue d'un remplacement avec possibilité de collaboration ultérieure à partir de février 2022. Il s'agit d'un cabinet jeune, complètement équipé et récemment créé qui compte actuellement deux médecins. Pour de plus amples informations n'hésitez pas à nous contacter par E-mail collaboration@maindokter.lu
RECHERCHE REMPLACANT(E)/ COLLABORATEUR (TRICE)	Grand cabinet médical au Sud de Luxembourg , cherche médecin généraliste (m/f) pour remplacement à partir du 01.12.2021 et éventuellement collaboration ultérieure. SVP contactez centre.med.kayl@outlook.com
RECHERCHE REMPLACEMENTS	Médecin-dentiste allemande, disposant de l'autorisation d'exercer et ayant déjà travaillé 3 ans au Luxembourg en pluridisciplinaire (sauf orthodontie), très motivée et engagée, avec plusieurs années d'expérience, recherche à faire des remplacements sur une longue durée. Tél: 621 525 787. Ecrire à la rédaction du Corps médical sous le chiffre n°107 E-mail secretariat@ammd.lu
OFFRE D'EMPLOI	Luxembourg-ville. Cabinet dentaire recherche assistante. Envoyez votre CV à cabinet-dentaireluxembourg1@gmail.com
OFFRE D'EMPLOI	Luxembourg-ville. Cherche assistante-dentaire expérimentée pour contrat plein temps. Langues souhaitées : luxembourgeois, allemand, français, anglais. Si intérêt envoyer votre CV par mail kusrichard@yahoo.de ou par téléphone au 495949
OFFRE D'EMPLOI	Luxembourg-ville. Recherche assistante dentaire polyvalente pour mi-temps. Pour secrétariat, stérilisation et assistance au fauteuil. Langues souhaitées : français, anglais et portugais. Envoyer CV et lettre de motivation. E-mail : dentistelux1@gmail.com
OFFRE D'EMPLOI	Luxembourg-ville. Cabinet dentaire moderne, jeune et dynamique, cherche secrétaire médicale à temps partiel. Langues parlées et écrites requises : français et anglais. Atout : luxembourgeois et allemand. Contact : info@cabinetma.lu
OFFRE D'EMPLOI	Esch/Alzette. Cabinet dentaire recherche pour l'un de ces spécialistes, une assistante dentaire avec ou sans expérience. Le poste est à pourvoir pour une embauche immédiate ou à convenir, en contrat à Durée Indéterminée, 20 heures par semaines et les jours de travail sont le lundi et mardi. Langues souhaitées : Luxembourgeois/ Français et toutes les autres langues sont un atout. Vous recherchez un nouveau défi ou besoin d'un complément d'heures, n'hésitez pas... Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à la rédaction du corps médical E-mail : secretariat@ammd.lu sous chiffre 133. Les candidatures seront traitées avec discrétion.
OFFRE D'EMPLOI	Luxembourg-ville. Cabinet dentaire pluridisciplinaire et dynamique, cherche secrétaire avec expérience en cabinet médical - CDI pour un poste de 32 h à 40 h00/semaine. Langues exigées : luxembourgeois, français, anglais. Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à la rédaction du corps médical E-mail secretariat@ammd.lu sous chiffre 135



ANNONCES	
OFFRE D'EMPLOI	Région Est. Cabinet dentaire engage assistante dentaire au fauteuil 40 h/semaine. Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à la rédaction du corps médical E-mail secretariat@dammd.lu sous chiffre 136
OFFRE D'EMPLOI	Bavigne/Lac de la Haute-Sûre. Cabinet de médecine générale, cherche un(e) secrétaire médical(e) motivé(é), à mi-temps, en CDI. Langues parlées souhaitées : luxembourgeois, allemand, français (anglais et portugais, serait un atout). Connaissance en informatique de base requise et une expérience avec le programme informatique EMed constitue également un atout. Merci d'envoyer votre lettre de motivation et votre CV à ngirs@pt.lu
OFFRE D'EMPLOI	Luxembourg-ville. Cabinet médical de spécialiste/neurologie recherche un(e) secrétaire médicale motivé (é), 20 h/semaine. Poste disponible à partir de février 2022. Langues parlées souhaitées : luxembourgeois, allemand, français, (connaissance d'anglais est un atout). Si intérêt envoyer votre CV et lettre de motivation auprès de la rédaction du Corps médical E-mail secretariat@dammd.lu sous chiffre 131
OFFRE D'EMPLOI	Esch/Alzette. Cabinet dentaire en pleine expansion, recherche pour l'un de ces spécialistes, une infirmière/assistante-dentaire pour embauche immédiate en CDI 20h/30h semaine. Vous recherchez un nouveau défi ou besoin d'un complément d'heures n'hésitez pas...Langues parlées : luxembourgeoise, française sont indispensables. Toutes les autres langues sont un atout. Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à la rédaction du Corps médical E-mail secretariat@dammd.lu sous chiffre 121. Les candidatures seront traitées avec discrétion
OFFRE D'EMPLOI	Région Steinfort. Cabinet de médecine générale recherche secrétaire médicale pour mi-temps (matin), disponibilité immédiate. Patientèle familiale et environnement de travail agréable. Langues exigées : luxembourgeois et français. La maîtrise du logiciel E-med est considérée comme un atout. Merci d'envoyer votre CV et votre lettre de motivation à l'adresse suivante : drfallon@follmillen-medical.lu
OFFRE D'EMPLOI	Recherche assistante dentaire & esthétique, polyvalente et indépendante, pour un temps plein. Ce poste est à pourvoir immédiatement. Bonne présentation et communication exigée. Langue souhaitée : français, toute autre langue serait un plus. Envoyer CV et lettre de motivation à clinicluxembourg@gmail.com
OFFRE D'EMPLOI	Association de médecins du nord du pays , cherche une personne dynamique et polyvalente pour renforcer son équipe de secrétaires CDI de 32 h par semaine. Les demandes avec CV et lettre de motivation sont à envoyer par mail au cmgh@pt.lu à l'attention du responsable du personnel
OFFRE D'EMPLOI	Luxembourg-Limpertsberg. Cabinet médico-dentaire poste de secrétaire vacant 20-40 h/semaine. Langues : lux/fr/all/ang exigées. Envoyer CV à info@bartz-spanier-dentistes.lu
OFFRE D'EMPLOI	Luxembourg. Médecin-dentiste recherche assistante dentaire +/- 29 h par semaine pour un remplacement de congé de maternité. Veuillez m'envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse e-mail m_matiz@hotmail.com
RECHERCHE D'EMPLOI	Luxembourg & Périphérie. Assistante médicale en ophtalmologie, opticienne de formation (école d'optique à Lille), cherche temps partiel. Examens & Secrétariat, fiabilité, précision, rigueur, écoute et bienveillance envers les patients, professionnalisme et discrétion. Langues : français, anglais, luxembourgeois A1, Allemand scolaire et professionnel, connaissances info : Fidus, Médecus, Doctena, Orbis, Word, Outlook. Contact : 691 24 14 01 E-mail : l.regnault@outlook.fr
RECHERCHE D'EMPLOI	Ouverte à tout apprentissage, empathique, bienveillante, ayant un bon contact avec autrui, fiable, organisée, authentique et dynamique, je cherche un poste de secrétaire médicale ou d'assistante dentaire, de préférence en CDI. Je dispose d'une expérience professionnelle dans le milieu administratif, mais également en sophrologie et pratique d'EFT et de Reiki. Langues parlées : russe maternelle, français très bonne maîtrise, anglais moyen, luxembourgeois en cours d'apprentissage A2.2. Bonne connaissance des outils informatiques. Disponible immédiatement. Vous pouvez me contacter au 621 488 742
RECHERCHE D'EMPLOI	Luxembourg-ville et alentours. Jeune femme à la recherche d'un poste de 40h en tant que secrétaire médicale. Formation secrétaire médicale IRS 2021. Motivée, fiable et dotée d'un bon esprit d'équipe. Langues : luxembourgeois, allemand, français, anglais et le portugais. Bonnes connaissances logiciels Microsoft. Disponible de suite : GSM 621 658 983 E-mail daniela-granja@hotmail.fr
RECHERCHE D'EMPLOI	Luxembourg-ville/Esch-sur-Alzette. Jeune femme luxembourgeoise de 30 ans, cherche emploi comme secrétaire médicale à temps plein 40h/semaine ou temps partiel 30h/semaine. Très motivée et organisée, résistante au stress. Diplômée en assistante en pharmacie et formation secrétaire médicale IRS 2021. Souriante et présentation soignée. Langues parlées : luxembourgeois, allemand, français et anglais. Tél: 691 202 546 E-mail kelly.1991@hotmail.fr



ANNONCES

RECHERCHE D'EMPLOI	Secrétaire-Assistante médicale de 42 ans, diplômée et confirmée, exerçant depuis plusieurs années, je recherche activement une opportunité d'intégrer une nouvelle structure au Luxembourg. Dynamique, assiduité, facilité d'adaptation, motivation et discrétion, étant mes qualités premières, je répondrai au mieux aux attentes de mon employeur afin que celui-ci puisse compter sur ma personne en toute quiétude. Je parle couramment le français, je maîtrise l'anglais, et l'allemand est en apprentissage. Je maîtrise l'outil informatique dont différents logiciels médicaux. Je suis prête à relever de nouveaux défis. Disponible immédiatement. Tél. : 621 774 238 E-mail virgmorelle55@gmail.com
RECHERCHE D'EMPLOI	Secrétaire médicale motivée, 49 ans, luxembourgeoise, 30 ans d'expérience auprès d'un médecin spécialiste, cherche poste à temps partiel en CDI. Langues : luxembourgeois, français, allemand. Vous pouvez me contacter au 621 288 847 ou meygst@pt.lu
RECHERCHE D'EMPLOI	Diplômée d'un bachelier d'Assistante de Direction et disposant d'une expérience en tant que secrétaire médicale, je suis à la recherche d'un nouvel emploi. De langue maternelle française, je parle couramment anglais, allemand et dispose de notions d'espagnol. Je suis également des cours de Luxembourgeois actuellement niveau A2.2 en cours. Je maîtrise les outils bureautiques tels que la suite Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, ...) et DentOpen. Ayant de très bonnes compétences relationnelles, je suis motivée, fiable, rigoureuse et suis prête à me former dans tous les domaines que vous jugerez utiles. Vous pouvez me contacter au +32 479 72 04 63 ou marinepirotte@gmail.com
RECHERCHE D'EMPLOI	Habitée aux postes à responsabilités dans les cabinets dentaires, je suis actuellement directrice d'un centre dentaire et recherche une nouvelle opportunité au Luxembourg où j'ai déjà exercé pendant 4 ans. Je suis opérationnelle en administratif, en management d'équipe et en tant qu'Assistante dentaire diplômée de la CNQAOS avec 10 ans d'ancienneté. Dynamique et très adaptable, je peux évoluer également dans l'univers médical pour les tâches relationnelles avec la patientèle et de secrétariat. Vous pouvez me joindre au +33 608 77 41 64. Je parle français, anglais couramment et je m'exprime aussi en hongrois et en espagnol. Mon adresse mail est laszlo.furelise@wanadoo.fr
RECHERCHE D'EMPLOI	Luxembourg-ville et alentours. Jeune femme, avec 6 années d'expérience dans le relationnel et la gestion des salariés, très motivée, cherche emploi comme assistante du personnel ou secrétaire à temps plein. Contact aisé avec les patients, gentille et enthousiaste d'apprendre avec une capacité d'adaptation et d'organisation. Bonnes connaissances avec les outils informatiques. E-mail : prescillia_6@msn.com ou +33 621 363 201
RECHERCHE D'EMPLOI	Secrétaire médicale Luxembourgeoise, avec plusieurs années d'expérience dans la rédaction de rapport, recherche du travail à mi-temps ou en télé travail dans ce domaine. Je parle luxembourgeois, français, allemand, et notions d'anglais. Disponible de suite. Tél. : 621 381 890 ou sur wiroth.manon@outlook.com
RECHERCHE D'EMPLOI	Région Entre Diekirch et Luxembourg-ville. Femme motivée et dynamique cherche emploi en tant que secrétaire médicale à temps partiel ou complet. Langues Luxembourgeois, français, allemand et portugais. Bonnes connaissances, Word, Excel et Outlook. Téléphone 661 23 63 49
RECHERCHE D'EMPLOI	Assistante dentaire qualifiée et expérimentée recherche poste cdi temps plein sud Luxembourg et Luxembourg. Tel : +33 6 78 25 14 47
RECHERCHE D'EMPLOI	Esch/Alzette, Differdange, alentours de la Région Sud. Dame de 47 ans, dynamique et motivée, cherche un emploi de secrétaire médicale. Bonne présentation, organisée, dotée d'un contact aisé. Maîtrise parfaite du français, notion d'anglais et du luxembourgeois (22 ans d'activité professionnelle au Luxembourg). Disponible rapidement. E-mail : yamina.silarbi@orange.fr ou GSM : +33 661 479 624



POPULATION TOTALE AYANT UN EMPLOI AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité sociale
Inspection générale de la Sécurité sociale

Tableau de bord EMPLOI.*

Situation de l'emploi au dernier jour ouvrable du mois

Nombre de personnes présentes sur le marché de l'emploi au 30 septembre 2021 *

		Hommes	Femmes	Total	dont Frontaliers
1	Salariés (SU) ^a	258.438	174.549	432.987	210.371
1.1	dont Intérim	7.202	1.495	8.697	6.346
1.2	dont Agents locaux	210	349	559	190
2	Fonctionnaires	19.543	15.207	34.750	2.046
3	Non salariés	17.543	10.971	28.514	5.622
4 (1+2+3)	EMPLOI TOTAL	295.524	200.727	496.251	218.039
4.1	dont Détachements	9.476	770	10.246	5.191
5	Emploi total du mois précédent	291.248	198.069	489.317	214.869
	variation mensuelle (4)/(5)	1,5%	1,3%	1,4%	1,5%
6	Emploi total du mois correspondant de l'année précédente	287.223	193.677	480.900	210.030
	variation annuelle (4)/(6)	2,9%	3,6%	3,2%	3,8%

a. Salariés sous le régime du statut unique.

Croissance par rapport au même mois de l'année précédente

	Salariés (SU) hors intérimaires et agents locaux	Salariés intérimaires	Fonctionnaires	Non salariés	Emploi total
sept-19	3,4%	-4,5%	4,6%	2,6%	3,3%
oct-19	3,5%	0,3%	4,4%	2,5%	3,4%
nov-19	3,5%	0,3%	4,8%	2,4%	3,4%
déc-19	3,4%	-16,3%	4,7%	3,0%	3,3%
janv-20	3,4%	0,6%	5,0%	3,3%	3,5%
févr-20	3,5%	-5,5%	4,5%	3,3%	3,3%
mars-20	2,9%	-65,7%	4,3%	3,8%	1,6%
avr-20	1,7%	-55,1%	4,2%	3,7%	0,8%
mai-20	1,8%	-26,6%	4,1%	3,0%	1,5%



POPULATION TOTALE AYANT UN EMPLOI AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

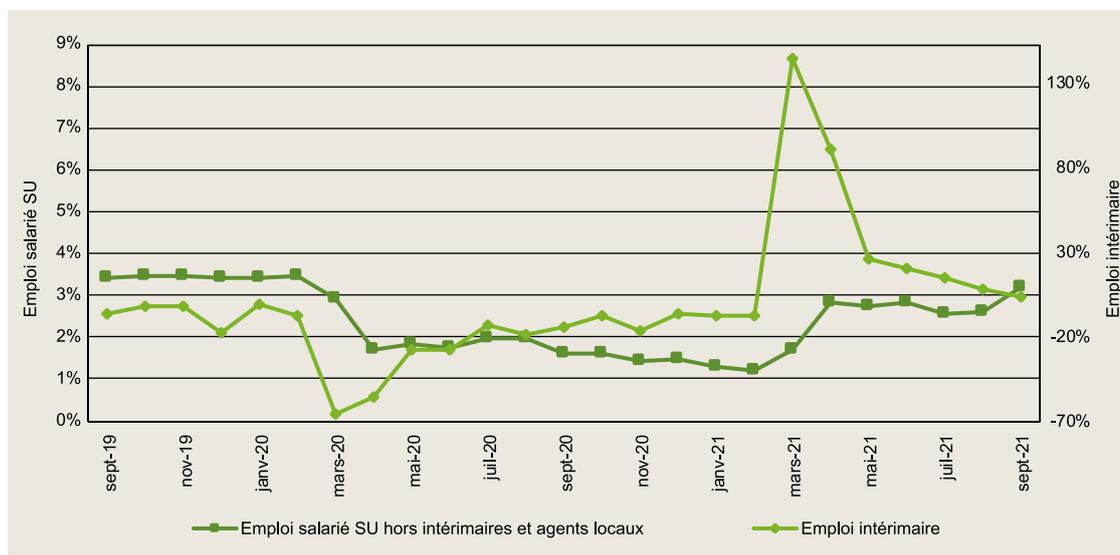
	Salariés (SU) hors intérimaires et agents locaux	Salariés intérimaires	Fonctionnaires	Non salariés	Emploi total
juin-20	1,8%	-26,7%	4,1%	2,9%	1,4%
juil-20	2,0%	-11,6%	4,2%	2,7%	2,0%
août-20	1,9%	-18,0%	4,0%	2,6%	1,8%
sept-20	1,6%	-12,3%	3,8%	2,7%	1,5%
oct-20	1,6%	-5,5%	3,7%	2,2%	1,6%
nov-20	1,4%	-15,1%	3,4%	2,0%	1,2%
déc-20	1,5%	-4,6%	3,3%	2,1%	1,6%
janv-21	1,3%	-6,2%	2,9%	1,1%	1,2%
févr-21	1,2%	-6,3%	2,7%	1,1%	1,2%
mars-21	1,7%	151,3%	2,6%	0,9%	2,8%
avr-21	2,8%	96,3%	2,7%	1,0%	3,6%
mai-21	2,8%	28,3%	3,6%	1,3%	3,1%
juin-21	2,8%	23,4%	3,4%	2,0%	3,1%
juil-21	2,6%	17,1%	3,5%	1,7%	2,8%
août-21	2,6%	10,3%	3,5%	2,1%	2,8%
sept-21	3,2%	6,0%	3,4%	2,2%	3,2%

Source: CCSS

* A partir du mois de janvier 2009, l'observation se fait sur le dernier jour ouvré du mois.

Croissance par rapport au même mois de l'année précédente

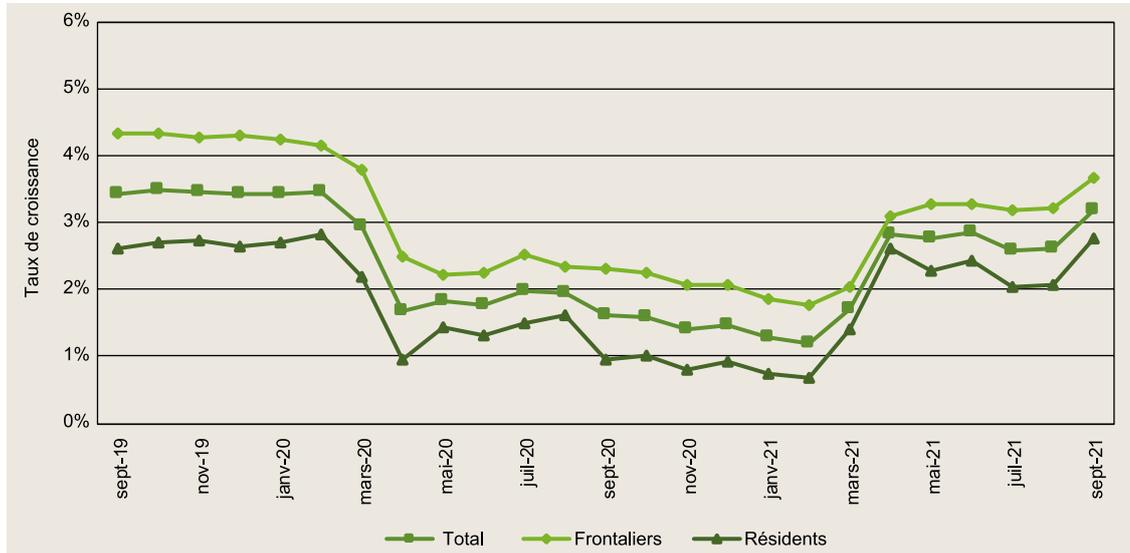
a – Emploi salarié intérimaire et non intérimaire





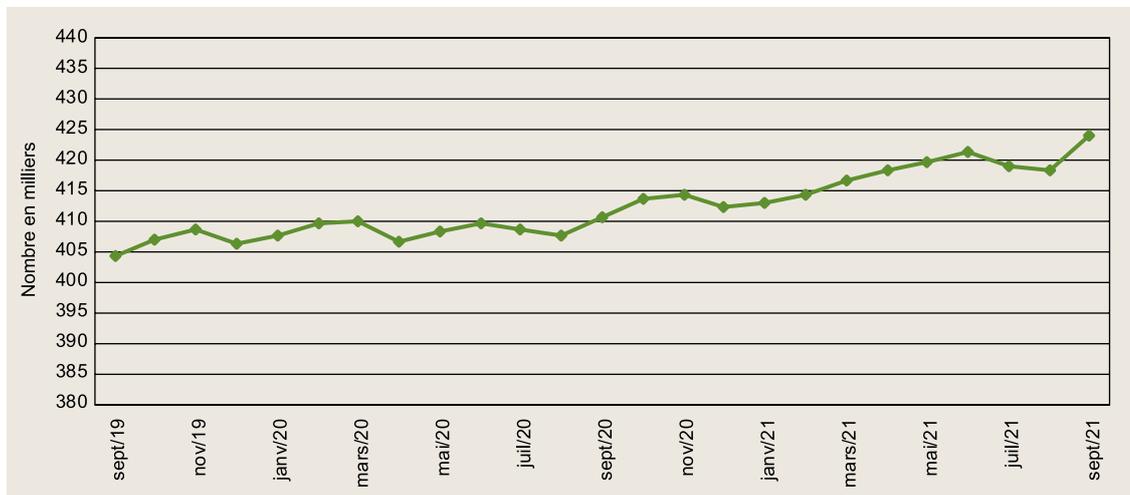
POPULATION TOTALE AYANT UN EMPLOI AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

b – Emploi salarié résident et frontalier (SU hors intérimaires et agents locaux)



Nombre de salariés présents au dernier jour ouvré du mois

(SU hors intérimaires et agents locaux)





Restez informé.

**PENSEZ À VOUS CONNECTER
RÉGULIÈREMENT SUR NOTRE SITE**



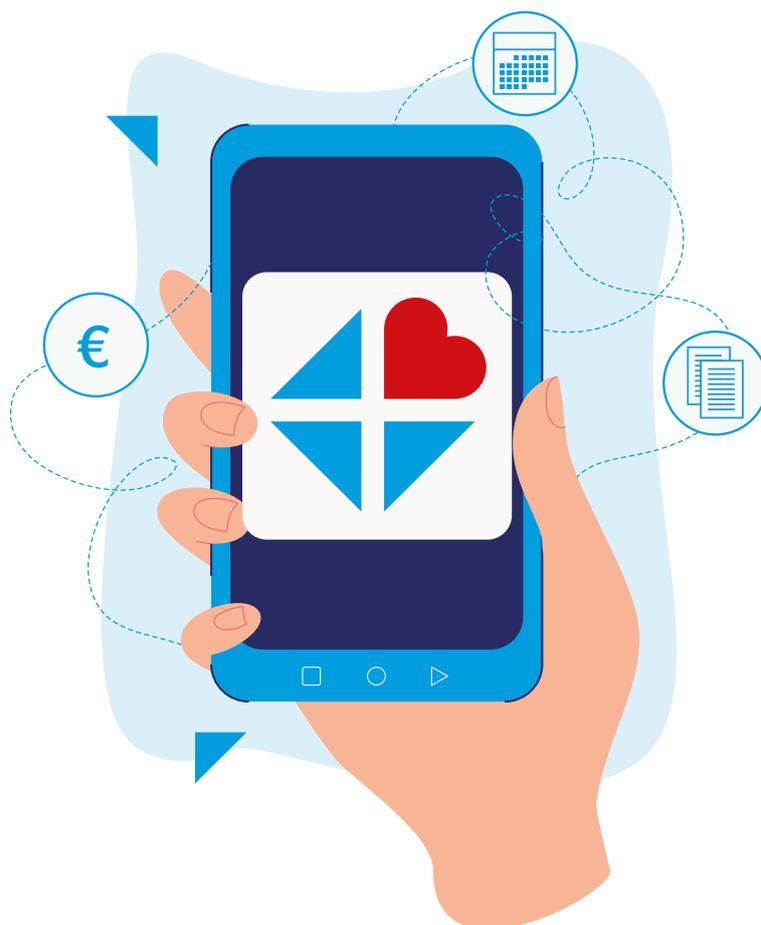
**Dès votre adhésion à l'AMMD,
Pensez à activer votre login et mot de passe
dans les meilleurs délais afin d'être informé
de toutes les actualités syndicales**



GesondheetsApp

Dites au revoir à la paperasse !

Prenez des rendez-vous et partagez des documents depuis **votre téléphone !**



Appelez l'Agence eSanté
pour recevoir vos codes
+(352) 27 12 50 18 33



Pour plus d'informations,
www.dhn.lu

